deville

CE

FR

NOTICE D'INSTALLATION
EMPLOI ET ENTRETIEN

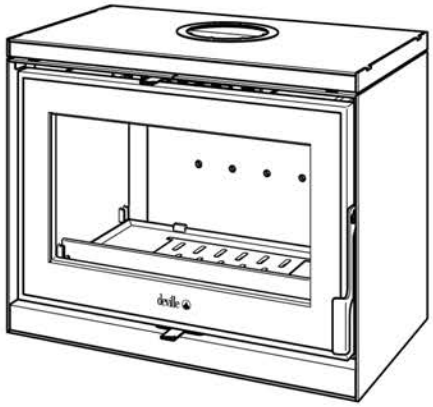

SARRA

POÊLES A BOIS

CE MANUEL FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRODUIT
IL FAUT LE LIRE ATTENTIVEMENT ET LE GARDER

UET 0922305130V 00-010924

Traduction du original

Introduction

- **Nous vous félicitons d'avoir choisi un produit DEVILLE, l'un des meilleurs existant sur le marché!**
- Avant d'installer et d'utiliser cet appareil, lisez soigneusement la présente notice d'"installation, emploi et entretien", qui fait partie des équipements du produit, et gardez-la parce qu'elle doit accompagner l'appareil pendant toute sa durée de vie.
- Les opérations d'installation, de contrôle du fonctionnement, d'entretien et de réparation doivent être réalisées uniquement par du personnel qualifié.
- Les appareils à granulés de bois DEVILLE et leurs habillages sont distribués en France par un réseau de revendeurs-installateurs. La Societé INVICTA n'autorise pas l'installation de ses appareils par des particuliers.
- Il est préconisé que le premier allumage, c'est-à-dire la mise en service de l'appareil, soit effectué par celui qui a réalisé son installation, pour pouvoir ainsi vérifier le bon fonctionnement du produit et du système d'évacuation des fumées.
- Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés.

⚠ **ATTENTION: Toutes les opérations de nettoyage des différents éléments de l'appareil doivent être exécutés lorsque celui-ci est complètement froid. Le nettoyage et la maintenance à effectuer par l'utilisateur ne doit pas être effectuée par des enfants sans surveillance.**

- Les enfants doivent être surveillés par un adulte afin qu'ils ne touchent pas les parties chaudes de l'appareil ou l'utilisent ou en modifient le fonctionnement, et pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.
- Cet appareil est conçu et préparé pour travailler avec des combustibles, le degré d'humidité du combustible, les chargements de combustible, les intervalles de chargement du combustible, le tirage de la cheminée et la forme d'installation indiqués dans ce Manuel d'Instructions. Le non-respect de ces conseils peut provoquer des problèmes à l'appareil (de détérioration, de longévité, etc.) qui ne seront pas pris en charge par la garantie.
- Dans un soucis d'amélioration continue, le FABRICANT se réserve le droit d'apporter des modifications sans préavis.
- Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser à votre revendeur qui saura vous offrir un service de consultation approprié.

Symboles utilisés dans cette notice

Dans la présente notice d'instructions, il y a des indications mises en évidence de façon particulière par les symboles suivants:

⚠ Avis pour votre sécurité.

⊘ Interdiction.

ⓘ Information importante.

La Société INVICTA (ci-après dénommé "le FABRICANT") décline toute responsabilité et exclut toute indemnisation pour les dommages qui pourraient être causés, directement ou indirectement, aux personnes, aux choses et aux animaux domestiques en raison du non-respect des prescriptions données et mises en évidence notamment par les symboles suivants.

⚠ ⊘

SOMMAIRE 4

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES 4
1.1 Garantie 4
1.1.1 Conditions de garantie 4
1.1.2 Plaque signalétique CE et numéro de série du produit 8
1.1.3 Remarques sur les composants 9
1.2 Certifications 10
1.2.1 Informations sur le marquage CE 10
1.2.2 Ecodesign 2022 10
1.2.3 Autres certifications 12
1.3 Caractéristiques dimensionnelles et techniques 12
1.3.1 Dessins techniques chauffe 12
1.3.2 Caractéristiques techniques 15
1.4 Le combustible bois 16
1.4.1 Caractéristiques du bois de chauffage 16
1.4.2 Préparer le bois de chauffage 17
1.4.3 Acheter du bois de chauffage 17
1.4.4 La combustion 18
1.5 Avertissements 19
1.5.1 Avertissements de sécurité 19
1.5.2 Précautions générales 20
1.5.3 Élimination des composants de l'appareil en fin de vie 21
1.6 L'environnement 22
1.7 Accessoires livrés avec l'appareil 23
2 INSTALLATION 24
2.1 Élimination des déchets d'emballage 24
2.2 Prescriptions pour l'installation 24
2.3 Installation de l'appareil 24
2.3.1 Positionnement de l'appareil 24
2.3.2 Prise d'air extérieur 25
2.3.3 Raccordement au conduit de fumée 26
2.3.4 Conduit de fumée 27
2.3.5 Sortie de toit 28
3 EMPLOI 29
3.1 Contrôles et informations sur le premier allumage 29
3.2 Allumages suivants 29
3.3 Contrôle de la combustion et fonctionnement 30
4 ENTRETIEN 32
4.1 Entretiens courants 32
4.1.1 Nettoyage des pièces métalliques peintes 32
4.1.2 Nettoyage de la vitre céramique 32
4.1.3 Nettoyage du cendrier 32
4.2 Entretiens périodiques 33
4.2.1 Contrôle des joints 33
4.2.2 Nettoyage conduit de fumée 33

4.3 Failures / Causes / Solutions 33
5 RESERVÉ AU TECHNICIEN AUTORISÉ 35
5.1 Enregistrement interventions 35

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Garantie

1.1.1 Conditions de garantie

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.
Le Client consommateur non professionnel (ci-après le "Consommateur") bénéficie de plein droit et sans paiement complémentaire, de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés.
Il bénéficie, en outre et indépendamment des garanties légales, d'une garantie commerciale.

A. Garanties légales

A1 Garantie légale de conformité
INVICTA GROUP s'engage envers le Consommateur à délivrer un bien conforme à la description contractuelle ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L217-5 du code de la consommation.
Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance des Produits et qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.
Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil, la prescription commençant à courir au jour de la connaissance du défaut de conformité par le Consommateur.
Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance des Produits, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance.
En cas de défaut de conformité, le Consommateur peut exiger la mise en conformité des Produits délivrés par réparation ou leur remplacement ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales.
Il peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce qu'INVICTA GROUP ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil.
Il appartient au Consommateur de solliciter auprès d'INVICTA GROUP la mise en conformité des Produits, en choisissant entre la réparation et le remplacement. La mise en conformité du bien a lieu dans un délai ne pouvant excéder trente jours suivant la demande du Consommateur.
La preuve d'achat du Produit (facture, ticket de caisse détaillée) ainsi que des photos du produit seront demandées pour le traitement de toute réclamation.
La réparation ou le remplacement du Produit non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de celui-ci ainsi que l'installation du Produit mis en conformité ou remplacé.
Tout Produit mis en conformité dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.
En cas de remplacement du Produit non conforme lorsque, malgré le choix du Consommateur, la mise en conformité n'a pas été effectuée par le INVICTA GROUP, le remplacement fait courir, au profit du Consommateur, un nouveau délai de garantie légale de conformité, à compter de la délivrance du Produit remplacé.
Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation, INVICTA GROUP peut refuser celle-ci. Si les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation ne sont pas remplies, le Consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.
Le Consommateur peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L 217-14 du Code de la consommation.
Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, le Consommateur n'est alors pas tenu de demander au préalable la réparation ou le remplacement du Produit non conforme.
La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du Produit délivré et la valeur de ce bien en l'absence du défaut de conformité.
En cas de résolution de la vente, le Consommateur est remboursé du prix payé contre restitution des Produits non conformes à INVICTA GROUP, aux frais de ce dernier.
Le remboursement est effectué dès réception du Produit non conforme ou de la preuve de son renvoi par le Consommateur et au plus tard dans les quatorze jours suivants, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par le Consommateur lors du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire.
Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts au Consommateur, à raison du préjudice subi par ce dernier du fait du défaut de conformité.

A.2 Garantie légale contre les vices cachés

INVICTA GROUP répond envers le Consommateur des vices cachés dans le cadre de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits délivrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Le Consommateur peut décider de mettre en oeuvre la garantie contre les défauts cachés des Produits conformément à l'article 1641 du code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une reduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

A.3 Exclusion des garanties Légales

La responsabilité d'INVICTA GROUP ne saurait être engagée dans les cas suivants:

- Non respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont délivrés, qu'il appartient au Consommateur de vérifier avant passation de sa commande,
- En cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Consommateur, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

B. Garantie commerciale applicable aux Consommateurs

Outre les garanties légales de conformité et des vices cachées précitées, INVICTA GROUP offre une garantie commerciale réservée aux Consommateur (à l'exclusion de tout Client professionnel) (ci-après la "Garantie Commerciale"), sous réserve du complet acquittement de la facture correspondant au Produit par ledit
Consommateur et de l'enregistrement du Produit, dans un délai de 3 mois après l'achat, sur le site www.invicta.
fr/fr/services-et-support/garantie dans les conditions et selon les durées décrites ci-après.
Si ledit consommateur ne dispose pas d'internet, il peut adresser les documents nécessaires à l'enregistrement
du produit (coordonnées, numéro de série du produit et preuve d'achat) par la poste à l'adresse suivante
«INVICTA GROUP – Service Consommateurs – Zone Industrielle – Lieu-Dit, La Gravette – 08350 Donchery».
Conformément à l'article D.217-3 du Code de la consommation, est ci-après reproduit l'encadré annexé à l'article D.211-2 du Code de la consommation, rappelant les principales dispositions de la garantie légale de conformité:

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en oeuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si:

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en oeuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

B.1 Territorialité
La Garantie Commerciale s'applique dans tous les pays dans lesquels les Produits sont vendus par INVICTA GROUP.

B.2 Contenu et durée
La Garantie Commerciale ne concerne que les Produits ci-après, à l'exclusion de tout autre.

Appareils de chauffage
A l'issue du délai de vingt-quatre (24) mois mentionné à l'article A.1 ci-avant, les corps de chauffe (pièces non amovibles) sont garantis aux Consommateurs, en fonction du type d'appareil de chauffage qu'ils ont acheté et selon les durées suivantes:
- Pour les corps de chauffe des Poêles à bois, des Foyers à bois, des Inserts à bois et des Fourneaux à bois:
La Garantie Commerciale sur ces produits aura une durée maximum de trois (3) ans, qui commencera à l'issue du délai de vingt-quatre (24) mois mentionné à l'article A.1 ci-avant. En tout état de cause, la Garantie Commerciale sur ces produits prendra fin au cinquième anniversaire de l'achat du produit par le Consommateur.
- Pour les corps de chauffe des Poêles à granulés, des Foyers à granulés et des Inserts à granulés:
La Garantie Commerciale s'appliquera uniquement si le Produits a été installé de manière conforme et sous réserve de vérification de cette conformité par le réseau des stations techniques agréées INVICTA GROUP dans un délai de 3 mois après leur achat. La Garantie Commerciale sur ces produits aura une durée maximum d'un (1) ans, qui commencera à l'issue du délai de vingt-quatre (24) mois mentionné à l'article A.1 ci-avant. En tout état de cause, la Garantie Commerciale sur ces produits prendra fin au troisième anniversaire de l'achat du produit par le Consommateur.
La Garantie Commerciale se limite au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses, après contrôle par INVICTA GROUP. Si le remplacement de ces pièces s'avérait trop onéreux, INVICTA GROUP pourra décider du remplacement du Produit. En aucun cas, INVICTA GROUP ne pourra faire l'objet d'une demande de dommages-intérêts, sous quelque dénomination ou forme que ce soit.
Les frais de déplacement, de transport, de main d'oeuvre, d'emballage, de démontage et les consequences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garanties, sont à la charge du Consommateur.
Les éléments suivants des appareils de chauffage sont expressément exclus de la Garantie Commerciale:
• Les pièces amovibles extérieures,
• L'usure normale du Produit telle que, par exemple, un changement d'aspect (couleur, brillance) ou une corrosion, ainsi que des pièces internes mobiles ou fixes, en acier ou en fonte, du Produit,
• Les conséquences d'un mauvais entretien ou de l'absence d'entretien du Produit, d'un accident, d'une negligence ou d'une erreur de manipulation du Produit et, plus généralement, d'un non-respect des conseils d'utilisation et d'entretien et, notamment, un entretien par un personnel qualifié,
• La vitre résistant à une température de 750°C et les températures dans la chambre de combustion n'atteignant jamais cette température, il ne peut pas se produire de casse de la vitre dû à une surchauffe. En conséquence, le bris de la vitre, dû à une mauvaise manipulation lors de l'utilisation ou de la manutention de l'appareil n'entre pas dans le cadre de la Garantie Commerciale,
• Les joints pour tout appareil de chauffage, les creusets pour les poêles à granulés et les bougies pour les poêles à granulés et les appareils de chauffage au gaz qui sont considérés comme des pièces d'usure,
• Le combustible employé et la conduite de l'appareil échappant au contrôle du fabricant,
• Les pièces du foyer en contact direct ou non avec le combustible en ignition, telles que:
- Les taques décor, grilles foyères, déflecteurs, pare bûches des foyers, inserts, poêles à bois et hydros commercialisés sous les marques INVICTA ou DEVILLE,
- Les taques décor et les déflecteurs des poêles à granulés commercialisés sous les marques INVICTA, ou DEVILLE,
- Les tubes diffuseur, mèches, allumeurs, anneaux fonte des poêles commercialisés sous la marque INVICTA, ou DEVILLE,
- Les briques réfractaires, grilles foyères, déflecteurs des fourneaux à bois commercialisés sous la marque INVICTA, ou DEVILLE,
- Les taques décor et les déflecteurs des appareils de chauffage au gaz commercialisés sous les marques INVICTA, ou DEVILLE.
• Les parties électriques (extracteur, ventilateur, carte électronique) des poêles à granulés commercialisés sous les marques INVICTA ou DEVILLE sont uniquement couverts par la Garantie Légale.
• Les autres composants, tels que:
- Les loquets, visserie, ventilateurs, circuits imprimés, interrupteur, cosses, fils électriques, gaines électriques des foyers, inserts, poêles à bois commercialisés sous les marques INVICTA ou DEVILLE,
- Les loquets, visserie, taques décor, déflecteurs des poêles à granulés commercialisés sous les marques INVICTA ou DEVILLE,
- Les poignées, visserie, briques, thermomètres des fourneaux à bois commercialisés sous la marque INVICTA, ou DEVILLE.
Sont également exclus de la Garantie Commerciale:
• Tout désordre occasionné par les organes mécaniques ou électriques qui ne sont pas fournis par le fabricant du Produit et/ou qui sont interdits par des textes régissant les appareils de chauffage.
• Les dégâts occasionnés par toute utilisation autre que celle prévu pour le Produit concerné, et notamment l'utilisation de tout combustible non prévu.
La Garantie Commerciale s'applique pour les défauts concernant la matière ou la fabrication, sous réserve de l'utilisation non professionnelle des appareils, de manière raisonnable, dans le respect de la notice d'utilisation fournie avec l'appareil et de toute réglementation applicable.
INVICTA GROUP est dégagée de toute obligation relative à la Garantie Commerciale en cas d'installation du Produit non conforme

à toute prescription légale, réglementaire et/ou administrative ainsi qu'aux règles de l'art, ou en cas de modification du Produit.
La Garantie Commerciale ne couvre pas tout dommage, total ou partiel, direct ou indirect, occasionné du fait d'une utilisation non conforme aux prescriptions d'utilisation et/ou d'entretien, anormale, négligente ou fautive ou résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques du Produit.
Cette Garantie Commerciale est exclue en cas d'usage professionnel du Produit.
La preuve d'achat du Produit (facture, ticket de caisse détaillée) ainsi que des photos seront demandées pour le traitement de toute réclamation en lien avec la Garantie Légale ou la garantie contractuelle précitée.
La Garantie Contractuelle n'est valable que si l'appareil a été installé à l'adresse figurant sur le certificat de garantie fourni avec l'appareil et si l'acquéreur a enregistré le Produit sur le site Internet www.invicta.fr ou par téléphone au numéro vert 0.809.10.00.13, dans un délai de 3 mois après l'achat, étant précisé que le Consommateur reste, en tout état de cause, tenu de présenter une preuve d'achat du Produit pour la mise en oeuvre de la Garantie Contractuelle.

B.3 Cession de la garantie
La Garantie Commerciale est liée au Produit vendu par INVICTA GROUP, elle est acquise automatiquement à tout nouveau propriétaire consommateur non professionnel pour la durée restant à courir.

B.4 Prix de la garantie
La Garantie Commerciale telle que définie ci-dessus n'entraîne aucun paiement supplémentaire de la part du Consommateur.

B.5 Immobilisation du Produit
Toute période d'immobilisation du Produit suspend la garantie restant à courir à compter de la demande d'intervention du Client ou de la mise à disposition pour remplacement ou réparation du Produit si ce point de départ est plus favorable au Client. Le délai sera également suspendu en cas de négociation entre le garant et le Client en vue d'un règlement amiable du différend.

B.6 Résolutions amiable des difficultés
En cas de difficulté dans l'application de cette garantie, le Consommateur a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, notamment en s'adressant au Service après-vente d'INVICTA GROUP.

1.1.2 Plaque signalétique CE et numéro de série du produit

Le numéro de série du produit est imprimé en couverture de la présente notice; il devra être indiqué, le cas échéant, à votre revendeur.
Ce numéro est également inscrit au bas de la plaque signalétique collée à l'arrière de l'appareil.

CE

deville

Zone Industrielle Lieu-dit "La Gravette"
F-08350 DONCHERY - FRANCE

CN = à convection naturelle / with a system of natural convection mit nâturlicher Konvektion / a Convezione Naturale	CN	
Puissance Thermique Nominale / Thermal Output WL=Wärmeleistung / Potenza Termica		kW
P.T. utile transférée à l'air / useful T.O. to room WL an den Raum / P.T. utile resa all'aria		kW
P.T. utile transférée à l'eau / useful T.O. to water WL an das Wasser / P.T. utile resa all'acqua		kW
Émission CO (mesure à 13% O_2) / CO emission (at 13% O_2) CO Emission (bei 13% O_2) / CO misurato (al 13% di O_2)		%
Valeur moyenne poussières (à 13% O_2) / Average dust content (at 13% O_2) Mittlerer Staubgehalt (bei 13% O_2) / Valore medio polveri (al 13% di O_2)		mg/m^3
Rendement / Efficency / Wirkunsgrad / Rendimento		%
Pression max. de l'eau admise en fonction Max. water pressure admited during operation / maximaler Betriebsdruck Massima pressione idrica di esercizio ammessa		bar
Puissance électrique nominale / Nominal electrical output Elektrische Nennleistung / Potenza elettrica nominale		W
Tension nominale / Nominal voltage / Nennspannung / Tensione nominale		V
Fréquance nominale / Nominal frequency / Nennfrequenz / Frequenza nominale		Hz
Combustible / Fuel / Brennstoff / Combustibile	BÛCHES / WOOD LOGS SCHEITHOLZ / TRONCHETTI DI LEGNA	

LIRE ET SUIVRE LES INSTRUCTIONS D'EMPLOI / READ AND FOLLOW THE USE INSTRUCTIONS
BEDIENUNGSANLEITUNGEN LESEN UND BEACHTEN / LEGGERE E SEGUIRE LE ISTRUZIONI D'USO

UTILISER SEULEMENT LES COMBUSTIBLES RECOMMANDÉS / USE RECOMMENDED FUELS ONLY
AUSSCHLIEßLICH EMPFOHLENE BRENNSTOFFE VERWENDEN / USARE SOLO COMBUSTIBILI RACCOMANDATI

CET APPAREIL NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉ SUR UN CONDUIT DE FUMÉE À USAGE COLLECTIF/ THIS APPLIANCE CANNOT BE USED ON A MULTI-FLUE CHIMNEY / DAS GERÄT DARF NICHT AN MEHRFACHBELEGTEM SCHORNSTEIN ANGESCHLOSSEN WERDEN / QUESTO APPARECCHIO NON PUÒ ESSERE USATO SU CANNA FUMARIA CONDIVISA

CET APPAREIL EST APTE À LA COMBUSTION INTERMITTENTE / THIS APPLIANCE IS SUITABLE FOR INTERMITTENT COMBUSTION / ZEITBRAND-FEUERSTÄTTE / QUESTO APPARECCHIO È IDONEO ALLA COMBUSTIONE INTERMITTENTE

N° DE SÉRIE *SERIENNUMMER*	**0000000 000000**	*SERIAL NO.* *N° DI SERIE*

Exemple de plaque signalétique avec numéro de série

1.1.3 Remarques sur les composants

Les matériaux utilisés pour réaliser ce produit ont fait l'objet d'un contrôle rigoureux en atelier et résultent sans défauts.

Quelques éléments étant sujets à des phénomènes d'usure (corrosion ou détérioration progressive) tout à fait normaux ne peuvent pas donner lieu à des contestations de par la nature même des matériaux ou les conditions d'utilisation de l'appareil.

- Les pièces internes mobiles, ou fixes en acier ou en fonte, de l'appareil: elles sont réalisées en matériaux résistants à des chocs thermiques importants; toutefois, elles peuvent subir des déformations si l'on utilise un combustible inadapté ou bien si l'on dépasse la quantité de combustible préconisée; elles peuvent de toute façon dans le temps présenter de la corrosion, des déplacements ou de la rouille.
- Les joints garantissent la parfaite étanchéité de la chambre de combustion et le maintien de la vitre de la porte; ils ne conservent leur élasticité et leur capacité d'absorption des déformations que si l'on suit les conseils d'entretien du paragraphe 4.1.2; attention, lors des entretiens courants, si le produit nettoyant coule sur les joints jusqu'à les imbiber, ils durcissent et ne garantissent plus le bon maintien de la vitre.

Il est très important que les éléments suivants soient utilisés et entretenus avec le plus grand soin afin d'éviter toute casse éventuelle.

- Les vitres: sont en vitrocéramique et font l'objet d'un contrôle rigoureux en usine; tout défaut éventuellement remarqué fait donc partie des spécifications de ce matériau et n'est préjudiciable ni à la résistance du produit ni au bon fonctionnement de la chambre de combustion. Nous tenons à préciser que les techniques de fabrication actuelles ne permettent pas de produire des panneaux en vitrocéramique totalement dépourvus de défauts. N.B. Pour le nettoyage de la vitre reportez-vous au paragraphe 4.1.2.

Vitre céramique résistance aux chocs thermiques 750°C. Important ne pas allumer le feu près de la vitre pour éviter son dépérissement (blanchissement) à long term.

1.2 Certifications

1.2.1 Informations sur le marquage CE

deville

INFORMATIONS SUR LE MARQUAGE CE

CE

DEVILLE

24

EN 13240:2001 + A2:2004 + AC:2006 + AC:2007

Poêles à combustible solide

SARRA

appareils à convection naturelle

Distance minimum de sécurité des matériaux inflammables	: latéral 200 postérieur 400	(voir instructions)
Émission CO des produits de la combustion (13% O_2)	: 0,12 %	puissance thermique nominal
Pression max. de l'eau admise en fonction	: - bar	
Température fumées	: 336 °C	puissance thermique nominal
Puissance thermique nominale	: 8,0 kW	
Rendement	: 77,0 %	puissance thermique nominal
Type de combustible	: bûches de bois	
Puissance électrique nominale	: - W	
Tension nominale	: - V	
Fréquence nominale	: - Hz	

INVICTA GROUP
Directeur Technique Groupe
Fabio Simonetto

INVICTA GROUP - Zone Industrielle Lieu-dit « la Gravette » - 08350 DONCHERY - Tél. 03 24 27 71 71 - Fax 03 24 26 62 42 - Site : www.invicta.fr
SASU au capital de 4.866.450 € - Code APE 2752Z - Siren 785.520.180 RCS SEDAN - TVA intracommunautaire FR 66.785.520.180

1.2.2 Ecodesign 2022

ECODESIGN 2022

Langue: FRA

EXIGENCES D'INFORMATIONS APPLICABLES AUX DISPOSITIFS DE CHAUFFAGE DÉCENTRALISÉS À COMBUSTIBLE SOLIDE

Marques:	deville
Modèle:	-
Référence commerciale:	SARRA
Modèles équivalents:	-

Fonction de chauffage indirect:	☑ non
Puissance thermique directe:	8,0 kW
Puissance thermique indirecte:	0,0 kW

Combustible	*Combustible de référence [oui / non]*	*Autre(s) combustible(s) admissible(s) [oui / non]*	*ηs [%]*	*Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique nominale*				*Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique minimale*			
				P	*COG*	*CO*	*NOX*	*P*	*COG*	*CO*	*NOX*
				mg/Nm³ (13%O₂)				*mg/Nm³ (13%O₂)*			
Bûches, taux d'humidité ≤ 25 %	☑ oui	☑ non	67%	40	110	1500	200	X	X	X	X
Classe d'efficacité énergétique:				A							
Indice d'efficacité énergétique (IEE):				102							

CARACTÉRISTIQUES POUR UNE UTILISATION AVEC LE COMBUSTIBLE DE RÉFÉRENCE UNIQUEMENT:

PUISSANCE THERMIQUE			
Puissance thermique nominale	P_{nom}	8,0	kW
Puissance thermique minimale (indicative)	P_{min}	n.d.	kW

RENDEMENT UTILE (PCI brut)			
Rendement utile à la puissance thermique nominale	$\eta_{th,nom}$	77,0	%
Rendement utile à la puissance thermique minimale (indicatif)	$\eta_{th,min}$	n.d.	%

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ AUXILIAIRE			
À la puissance thermique nominale	el_{max}	0,000	kW
À la puissance thermique minimale	el_{min}	0,000	kW
En mode veille	el_{SB}	0,000	kW

PUISSANCE REQUISE PAR LA VEILLEUSE PERMANENTE			
Puissance requise par la veilleuse (le cas échéant)	P_{pilot}	n.d.	kW

TYPE DE CONTRÔLE DE LA PUISSANCE THERMIQUE ou DE LA TEMPÉRATURE DE LA PIÈCE		
Contrôle de la puissance thermique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	(F2)	0%

AUTRES OPTIONS DE CONTRÔLE		
Non applicable	(F3)	0%

INFORMATIONS CONCERNANT LE LABORATOIRE DE CERTIFICATION ET LE RAPPORT D'ESSAI			
Laboratoire de certification:	KIWA CERMET ITALIA S.p.A. | Via Cadriano, 23, I-40057 GRANAROLO NELL'EMILIA (BO) | N.B.: 0476		
Rapport de essai n°:	TBA	Delivrèe le:	TBA

Observer les éventuelles précautions particulières pour l'installation, du montage ou de l'entretien du dispositif de chauffage décentralisé, contenu dans le manuel d'instructions accompagnant le produit

COORDONNÉES DE CONTACT	DELIVRÈE LE:	PERSONNE HABILITÉE:
Invicta Group **Zone Industrielle Lieu-dit "La Gravette" - 08350 DONCHERY - FR** **Tél: +33 (0)3 24 27 71 71** **www.invicta-group.fr | accueil@invicta-group.fr**	**TBA**	**Ing. Andrea Tezza** **Technical Manager**

ED2022 STATEMENT DRAWN UP ACCORDING COMMISSION REGULATION (EU) 2015/1185 AND COMMISSION DELEGATED REGULATION (EU) 2015/1186 OF 28 APRIL 2015 REV : 004_20220124

1.2.3 Autres certifications

Nous déclarons que l'appareil
SARRA

est conforme aux dispositions législatives transposées dans les directives et règlements suivantes:

- **Règlement (UE) 305/2011 (Produits de Construction).**

1.3 Caractéristiques dimensionnelles et techniques

1.3.1 Dessins techniques chauffe

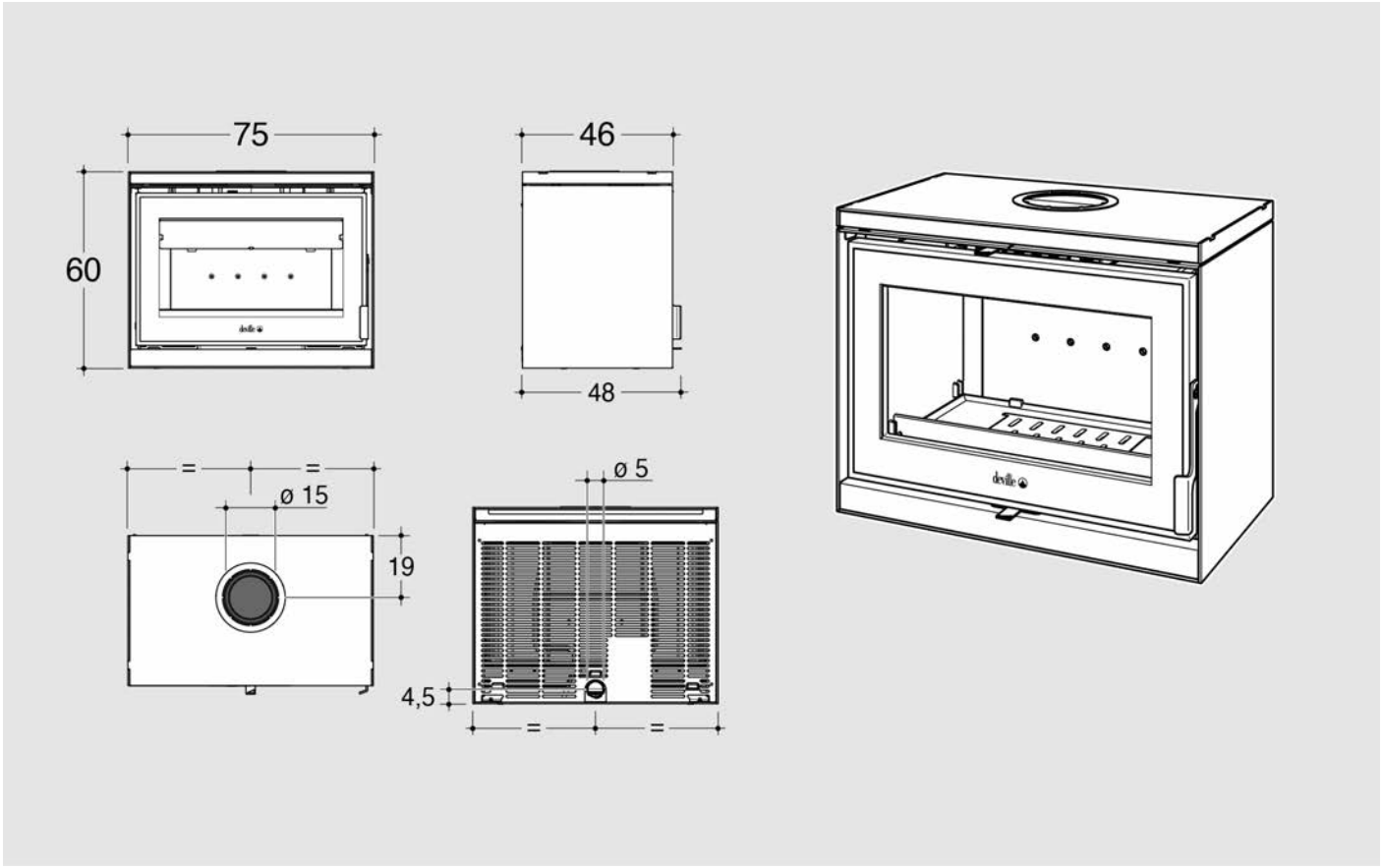

SUR SUPPORT PIÉDESTAL

SARRA + Réf. C081AA

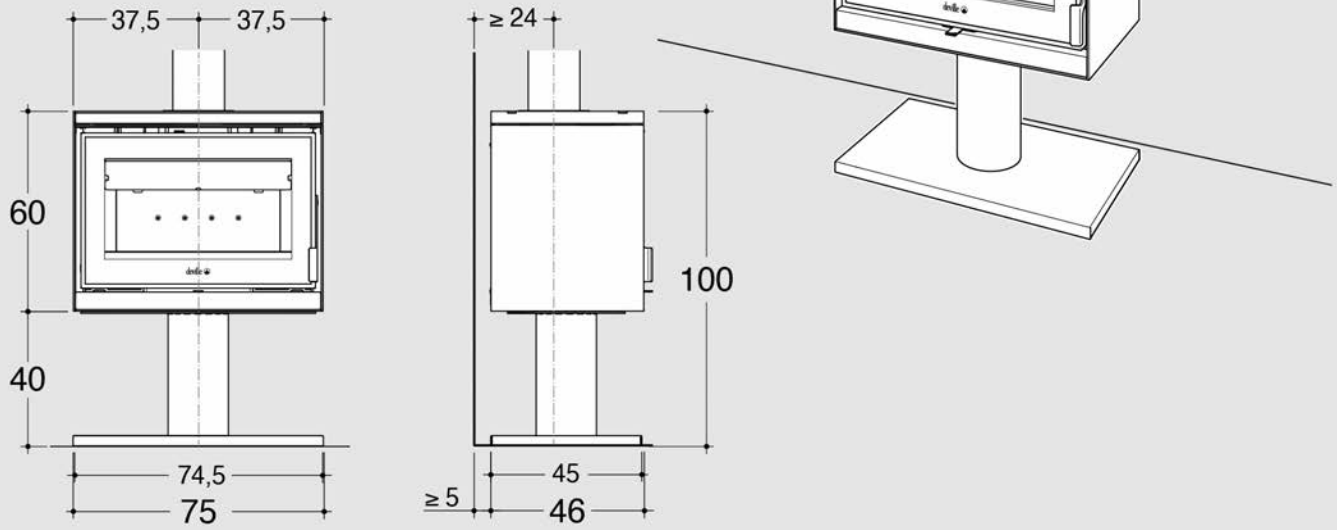

SUR BÛCHER

SARRA + Réf. C081AB

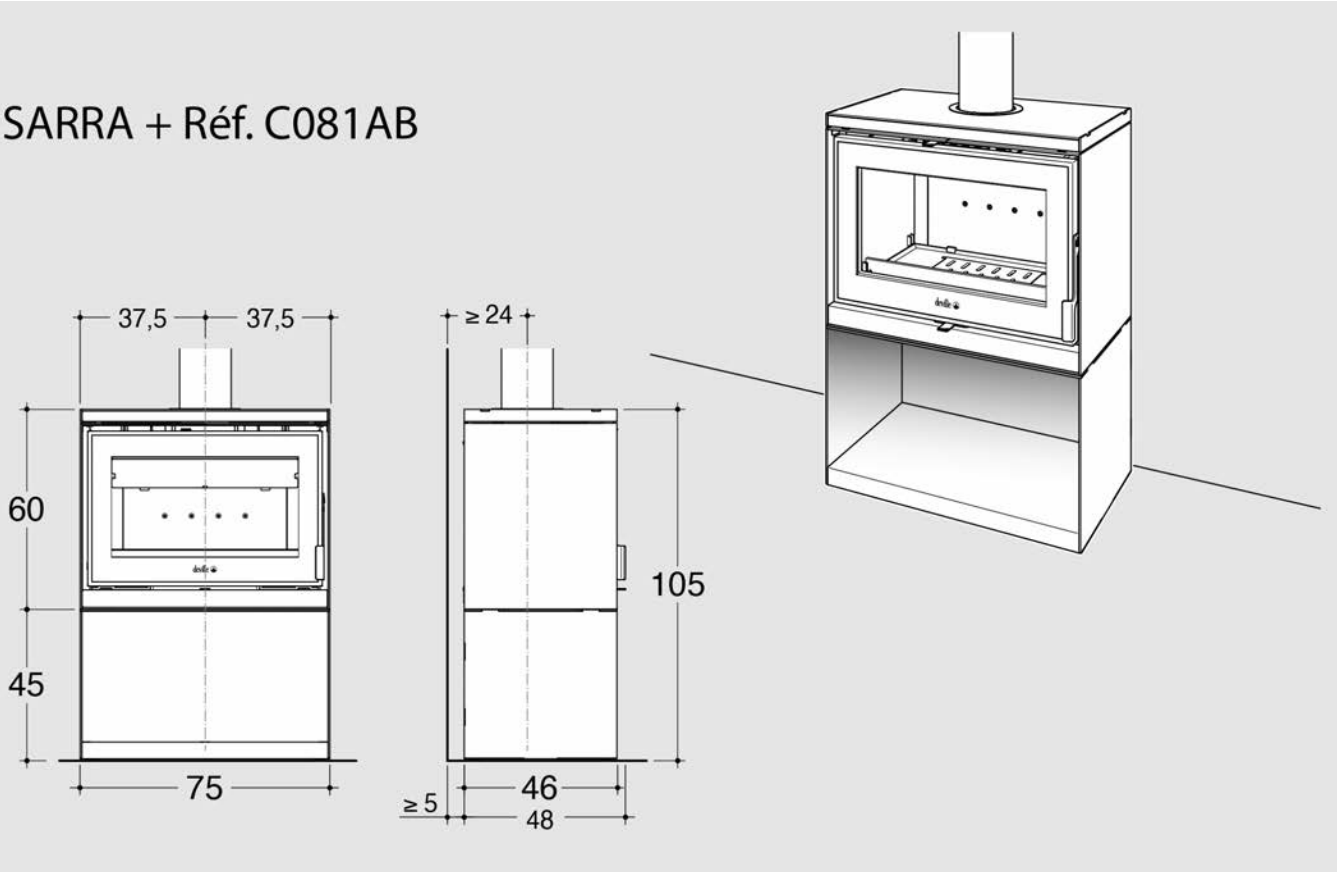

SUR SUPPORT 4 PIEDS

SARRA + Réf. C081AC

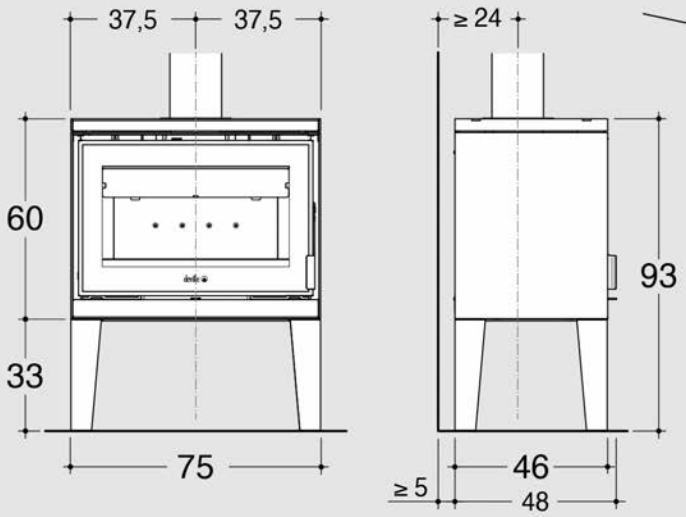

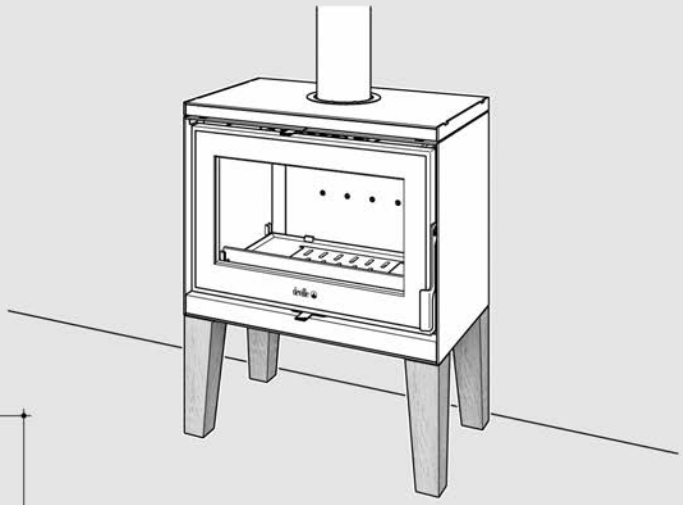

1.3.2 Caractéristiques techniques

Valeurs relevées conformément aux normes EN 13240:2001 + A2:2004 + AC:2006	SARRA	
V = appareils à Convection Forcée CN = appareils à Convection Naturelle	CN	
Puissance max. - Puissance min.	10,4 - 5,2	kW
Puissance Thermique nominale	8,0	kW
CO mesuré (à 13% d'oxygène)	0,12	%
rendement	77,0	%
puissance électrique nominale	-	W
tension nominale	-	V
fréquence nominale	-	Hz
combustible	bûches de bois	
consommation horaire de combustible	1,90	kg/h
débit massique des fumées	7,5	g/s
température fumées	336	°C
température des fumées relevée en aval de la buse/manchon	403	°C
tirage (dépression dans le foyer)	12	Pa
tube d'évacuation des fumées	Ø 150	mm
section intérieure du conduit de fumée	Ø 15	cm
hauteur minimale du conduit de fumée (du point de jonction)	4	m
distance minimale des matériaux inflammables	latéral: 200 arrière: 400 avant: 1500	mm
surface chauffable à puissance certifiée (*)	92	m^2
poids net	136	kg
poids emballé	150	kg

* La valeur indiquée de surface chauffable (rapporté aux espaces avec un hauteur 2,70 m et un besoin thermique entre 32 e 33 W/m^3) est purement indicatif et elle est calculée dans le cas des espaces parfaitement isolés et un appareil installé dans la position plus favorable à la propagation uniforme du chaleur. En raison de l'infinie possibilité de situations pouvant se produire dans les installations, le FABRICANT ne garantit pas que les chiffres indiqués correspondront dans toutes les applications.

Les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessus sont basées sur les essais effectués selon la norme UNE-EN 13240 avec des bûches de hêtre ne dépassant pas 18% d'humidité et la dépression indiquée dans chaque cas.

En cas d'installation à proximité de parois d'adossement en bois ou autres matériaux inflammables, garder une distance minimale de sécurité de 40 cm à l'arrière, de 20 cm sur les côtés et de 150 cm à l'avant.
N'oubliez pas qu'il peut même s'avérer nécessaire de protéger les matériaux non combustibles pour éviter des cassures, déformations, etc., en raison d'une température excessive, si le matériel non combustible n'est pas apte à supporter de hautes températures.
Dans tous les cas, les distances ci-dessus devront être augmentées à proximité de meubles ou de tout autre objet particulièrement sensible à la chaleur à cause des variations thermiques que le fonctionnement de l'appareil pourrait engendrer.

ATTENTION: Cet appareil est conçu et préparé pour travailler avec des combustibles, le degré d'humidité du combustible, les chargements de combustible, les intervalles de chargement du combustible, le tirage de la cheminée et la forme d'installation indiqués dans ce Manuel d'Instructions. Le non-respect de ces conseils peut provoquer des problèmes à l'appareil (de détérioration, de longévité, etc.) qui ne seront pas pris en charge par garantie.

1.4 Le combustible bois

Les paragraphes suivants donnent des informations techniques et pratiques sur le combustible, de sorte que l'utilisateur comprenne toute l'importance que le FABRICANT accorde au choix et à la préparation du bois de chauffage ainsi qu'à l'utilisation correcte de l'appareil, indispensables à un bon fonctionnement et à la limitation de la consommation et de la pollution.

Le bois est la seule source d'énergie:

- Renouvelable, parce qu'il provient des arbres et arbustes qui poussent grâce à l'énergie solaire.
- Biologique, parce qu'il se forme à l'aide d'organismes vivants.
- Neutre par rapport à l'émission de dioxyde de carbone dans l'atmosphère ("CO_2- neutre"), puisque le CO_2 issu de la combustion du bois est le même que celui absorbé pendant la photosynthèse.
- Propre, parce qu'à l'issue du processus de combustion (s'il est effectué correctement), il ne reste que des substances naturelles présentes en grande quantité dans notre environnement selon des concentrations non toxiques pour les organismes vivants.

1.4.1 Caractéristiques du bois de chauffage

Sur la base de son poids, le bois de chauffage est habituellement classifié en bois tendre ou léger (qualité médiocre voire mauvaise) d'une part, et bois dur ou lourd (bonne qualité) d'autre part, ce dernier permettant de réalimenter le foyer moins souvent.

Le bois tendre ou léger, qui pèse environ 300-350 kg/m^3 (humidité de 15/20%):
il s'allume facilement, présente une combustion plus rapide et produit des grandes flammes.
Font partie de cette catégorie les bois de sapin, ailante, caroubier, châtaignier, cyprès, cornouiller, mûrier, mélèze, aulne, pin, peuplier, saule, sureau et tilleul.

Le bois tendre produit davantage de créosote, ce qui demande de nettoyer plus fréquemment le conduit de fumée.

Le bois dur ou lourd pèse environ 350-400 kg/m^3 (à 15/20% d'humidité):
il est plus compact (et moins résineux que le bois tendre); sa combustion, plus lente et durable, produit une flamme courte (indiquée pour le chauffage domestique).
Font partie de cette catégorie les bois d'érable, bouleau, charme, chêne chevelu, merisier, hêtre, frêne, chêne vert, noyer, olivier, orme, poirier, platane, chêne, robinier et rouvre (quelques-unes parmi les meilleures essences ont été mises en évidence).
Comme cela a été exposé plus haut, le bois de chauffage présente des caractéristiques différentes selon l'essence de laquelle il est tiré. Tous les types de bois ne sont pas identiques, et leur pouvoir calorifique varie d'une essence à l'autre. Par pouvoir calorifique du bois (kcal/kg), on entend la quantité de chaleur susceptible d'être fournie par la combustion complète d'un kilogramme de bois.
Cependant, si le pouvoir calorifique du bois varie selon la densité des essences, il varie également selon leur taux d'humidité; par conséquent, la puissance et le rendement de l'appareil sont directement liés au type de bois de chauffage employé (le pouvoir calorifique d'un bois bien sec est en moyenne de 3200 kcal/kg).
Quelques données comparatives concernant le pouvoir calorifique du bois:

- BOIS TENDRE = 2800 - 3400 kcal/kg.
- BOIS DUR ou LOURD = 3400 - 3900 kcal/kg.
- BRIQUETTES DE BOIS = 3850 - 4200 kcal/kg.
- GRANULÉS DE BOIS = 4200 - 4600 kcal/kg.

Cet appareil ne peut fonctionner qu'avec du bois de chauffage et ses dérivés.

Il est INTERDIT d'utiliser d'autres combustibles solides (ex. charbon).

Sont considérés comme étant du bois de chauffage:

- Le bois à l'état naturel avec écorce, débité ou non (sous forme de bûches ou de briquettes sans liant, fragments, copeaux), mais aussi les branches sèches et les pignes.
- Les déchets de bois issus de l'industrie de transformation du bois ou des chantiers de construction, à condition qu'ils ne soient pas imprégnés, vernis ou traités.

Ne sont pas considérés comme étant du bois de chauffage:

- Les déchets de bois issus de la démolition, de la restructuration ou de la rénovation de bâtiments, de la récupération des emballages (palettes) ou des vieux meubles en bois ou en formica, même s'ils sont mélangés avec du bois de chauffage.
- Les déchets de bois imprégné, verni, ou traité avec des produits utilisés pour protéger le bois, même s'ils sont mélangés avec

du bois de chauffage.

Il convient d'éviter les essences résineuses car elles peuvent produire des incrustations qui endommagent les éléments intérieurs de la chambre de combustion de l'appareil et les parois du conduit de fumée.

1.4.2 Préparer le bois de chauffage

Le processus de transformation pour produire du bois de chauffage varie selon qu'il s'agit de débiter le bois en bûches, ou de fabriquer des briquettes ou des granulés
Granulés et briquettes se composent de déchets de bois comprimés des scieries qui disposent de grandes quantités de copeaux et de sciure; ils sont valorisés et transformés en un produit qui présente de belles perspectives économiques.
Quiconque possède des ressources forestières peut produire tout ou partie du bois de chauffage nécessaire pour satisfaire ses besoins domestiques.
Ceux qui ne disposent pas d'une telle ressource peuvent s'adresser à un spécialiste du bois de chauffage qui pourra les renseigner sur les qualités et les types de bois disponibles localement.
Les phases principales de la transformation en bois de chauffage sont les suivantes:

- Abattage des arbres ou des surgeons (en phase de lune décroissante ou en hiver).
- Élimination des petites branches sur les troncs et les grosses branches (on garde habituellement les morceaux d'un diamètre supérieur à 4 cm).
- Coupe des troncs et des branches en bûches de 1 m de long.
- Fente en deux des plus gros troncs.
- Empilement des bûches et bûchettes dans un endroit ensoleillé et bien aéré pour favoriser le pré-séchage.
- Protection de la partie supérieure des piles de bois de la pluie.
- Coupe du bois selon les dimensions désirées et stockage dans un lieu couvert, aéré et protégé de la pluie.
- Délai idéal de séchage du bois:
  - 2 ans (à l'extérieur).
  - 1 an (à l'intérieur, dans un endroit approprié).

Bois vieux" ne signifie pas nécessairement "bois sec": le séchage du bois est fonction du temps, mais aussi de l'emplacement de stockage et de sa protection. Le bois entreposé pendant longtemps sans protection ou dans des lieux humides et peu aérés sera davantage susceptible de pourrir (dégradation par les champignons) que de sécher, entraînant la perte de son pouvoir calorifique.

1.4.3 Acheter du bois de chauffage

Dans le commerce du bois de chauffage, les unités de mesure les plus utilisées sont au nombre de trois:

- Mètre cube (m^3): rapporté à n'importe quel type de bois, il correspond à un volume de 1 m^3 sans espaces vides (le poids d'un mètre cube de bois varie en fonction de l'essence et de son taux d'humidité).
- Mètre stère (ms): rapporté au bois empilé, il correspond à un volume total de 1 m^3 comprenant des espaces vides. La quantité de bois d'un mètre stère varie selon l'essence, l'humidité relative, le diamètre et la forme des bûches ainsi que du soin avec lequel le bois a été empilé (un mètre stère de bois rond d'1 m de long correspond à environ 0,7 m^3 de bois).
- Quintal (q): officiellement aboli, le quintal (100 kg; 0,1 t) est une unité de mesure toujours très courante dans le commerce du bois.

Dans le commerce du bois au volume, il est nécessaire de préciser l'essence et le niveau d'humidité pour connaître la valeur énergétique du bois, tandis que dans le commerce au poids, il n'est pas nécessaire d'indiquer l'essence, étant donné que les différences de pouvoir calorifique, a taux d'humidité égal, sont minimes d'une essence à l'autre.

Le pouvoir calorifique du bois varie considérablement selon le degré d'humidité qu'il contient; il est par conséquent très important de connaître le taux d'humidité du bois acheté à des fins énergétiques.
À titre d'exemple, le hêtre sec (à 15% d'humidité) dégage 25% de chaleur en plus que le même type de bois ayant un taux d'humidité de 30%. Son pouvoir calorifique se réduit de moitié avec un taux d'humidité de 50%.

Si l'on achète du bois vert, humide ou mouillé, on paye aussi chèrement l'eau qu'il contient. Il est par conséquent conseillé d'acheter le bois de chauffage en été (juin-juillet) puisque la coupe de bois est effectuée principalement en automne, ce qui garantit l'achat d'un bois ayant un an de coupe environ.

Prendre garde de ne jamais utiliser de bois imprégné, verni ou traité, sa combustion pouvant dégager des substances toxiques. Son utilisation n'est autorisée que dans des installations de combustion autorisées.

1.4.4 La combustion

La combustion du bois met en jeu les trois phases suivantes

- SÉCHAGE: Grâce au feu, l'humidité s'évapore du bois. Tout bois contient un certain taux d'humidité et, puisqu'une partie de la chaleur que produit le feu sert à l'évaporation de l'eau, il convient, pour des raisons économiques mais aussi de respect de l'environnement, d'utiliser du bois sec (à 20% d'humidité max.) plutôt que du bois vert ou fraîchement coupé (à 50% ou plus d'humidité). Le séchage se termine quand le bois atteint la température de 100°C (point d'ébullition de l'eau).
- PYROLYSE: À une température supérieure à 100°C, le bois se décompose en gaz volatils et charbon. Le bois prend feu entre 260°C et 315°C et brûle le charbon et une petite partie des gaz. La plupart des gaz de combustion seront évacués par le conduit de cheminée, à moins que la température dans l'appareil ne soit suffisamment élevée pour assurer leur combustion complète. De la créosote se forme quand les fumées sortant du conduit se mélangent avec de la vapeur d'eau.
- GAZÉIFICATION ET COMBUSTION: Les gaz (fumées) et le charbon (résidus du bois) brûlent. Le charbon commence à brûler en émettant de la chaleur à une température qui varie entre 540-705°C, et se réduit en cendres. C'est pendant cette phase que la majeure partie de la chaleur utilisable se dégage. Les gaz volatiles s'enflamment entre 600 et 650°C à condition qu'il y ait suffisamment d'oxygène. Mais les gaz atteignent rarement cette température, à moins d'être dirigés vers les flammes ou vers une partie de la chambre de combustion où cette température est dégagée.

Dans la pratique, les trois phases se superposent de manière complexe pendant la combustion de chaque morceau de bois.
La mauvaise combustion du bois peut produire des émissions toxiques; à noter qu'un niveau élevé de ces émissions correspond à un faible rendement énergétique (par ex. en utilisant de grandes bûches, on obtient le ralentissement et la réduction de la température de combustion, avec des effets négatifs sur l'appareil et sur le conduit de fumée; la combustion incomplète de bois vert ou humide favorise les phénomènes de bistrage et de condensation à l'intérieur du conduit de fumée.
Par contre, la combustion complète (avec du bois sec de petite dimension) dégage une température plus élevée, avec davantage d'économies de combustible.
Pour obtenir une bonne combustion et des rendements calorifiques supérieurs, les conditions suivantes doivent être réunies:

- Le bois de chauffage doit être bien sec (taux d'humidité de 15 à 20%).
- L'appareil doit être conçu de sorte que:
  - Dans la chambre de combustion, des températures élevées soient atteintes.
  - Les gaz de combustion doivent garder pendant longtemps une température élevée.
  - L'apport en oxygène nécessaire à la combustion des gaz doit être assuré.

1.5 Avertissements

1.5.1 Avertissements de sécurité

ATTENTION: Pour une bonne utilisation de cet appareil ainsi que pour éviter d'éventuels accidents, respecter scrupuleusement les instructions contenues dans la présente notice.

ATTENTION: Les travaux d'installation, le contrôle du fonctionnement, l'entretien et la réparation de l'appareil doivent impérativement être réalisés par une personne qualifiée.

ATTENTION: Si un incendie se déclare dans le conduit de fumée, il faut impérativement éteindre l'appareil et appeler les pompiers. Avant toute remise en service de l'appareil, faire contrôler le conduit et les tubes de raccordement par un professionnel et faire réparer en cas de dommage constaté.

ATENTION: cet appareil NE PEUT PAS être installé dans a conduit de fumée partagé.

ATTENTION: Touts les règlements nationaux et locaux, ainsi que les Normes Européennes doivent être respectés lors de l'installation de l'appareil.

ATTENTION: Touts les règlements nationaux et locaux, ainsi que les Normes Européennes doivent être respectés lors de l'utilisation de l'appareil.

ATTENTION: La règlementation en matière de prévention des accidents et les instructions contenues dans la présente notice doivent être strictement respectées.

ATTENTION: Toute personne qui s'apprête à utiliser l'appareil doit avoir lu et bien compris toutes les instructions pour le bon fonctionnement de l'appareil contenues dans la présente notice.

ATTENTION: Toute altération ou remplacement non autorisé de composants de l'appareil peut provoquer des situations de danger pour la sécurité de l'opérateur, dégageant le FABRICANT de toute responsabilité civile et pénale.

ATTENTION: Il est conseillé de toujours veiller à la sécurité des enfants, des personnes âgées et des handicapés lors du fonctionnement de l'appareil: certaines surfaces de l'appareil peuvent atteindre des températures très élevées.

Ne pas toucher la vitre. Celle-ci est un composant de l'appareil qui permet de voir les flammes et contribue à la diffusion de la chaleur par rayonnement. La vitre est très chaude.

Les objets constitués de matériaux inflammables ou susceptibles de se détériorer sous l'effet de la chaleur, doivent être maintenus à une distance minimale de 1,5 mètre de toute surface du poêle, notamment des vêtements ou objets éventuellement placés pour sécher devant l'appareil.

ATTENTION: S'appuyer ou s'accrocher par inadvertance à la porte ouverte, pendant les phases d'entretien de l'appareil, peut provoquer le renversement de l'appareil et il est donc recommandé de prévenir ce risque et de prendre toutes les précautions, surtout en présence d'enfants, de personnes âgées ou handicapées et d'animaux.

ATTENTION: Ne jamais utiliser de liquide inflammable comme l'alcool ou l'essence pour accélérer l'allumage d'un feu de bois: c'est extrêmement dangereux. Les vapeurs d'alcool ou d'essence s'enflamment facilement et provoquent de graves brûlures.

Ne jamais mettre dans l'appareil des charges de bois supérieures à celles indiquées au paragraphe 1.3.2 (soit moins de la moitié de la hauteur de la chambre de combustion).

ATTENTION: Il n'est pas permis d'entreposer des matériaux combustibles sous l'appareil.

1.5.2 Précautions générales

ATTENTION: Cet appareil n'est destiné qu'à l'utilisation pour lequel il a été conçu et fabriqué.

ATTENTION: Il est déconseillé d'utiliser cet appareil pour cuisiner, les vapeurs et les graisses produites pouvant encrasser les éléments internes de la chambre de combustion et du conduit de fumée.

ATTENTION: Ne pas utiliser l'appareil comme incinérateur.

ATTENTION: Ne pas utiliser l'appareil s'il est cassé ou fonctionne mal.

Afin d'éviter tout retour accidentel de fumée dans la pièce, l'utilisation de l'appareil avec la porte ouverte ou sans la vitre ou encore avec la vitre cassée est INTERDITE.

Ouvrir la porte lentement en laissant tout d'abord la porte entrouverte pendant quelques secondes avant de l'ouvrir entièrement. Le retour éventuel de fumée pendant le rechargement du foyer n'est pas dangereux, il suffit de bien aérer la pièce pendant quelques instants.

Vitre céramique résistance aux chocs thermiques 750°C. Important ne pas allumer le feu près de la vitre pour éviter son dépérissement (blanchissement) à long term.

Vérifier périodiquement le bon état des carneaux de fumées.

Il est INTERDIT de nettoyer l'appareil en l'aspergeant d'eau.

Pour toute réparation il est recommandé de s'adresser à un professionnel qualifié et formé et de n'utiliser que des pièces d'origine pour remplacer les pièces endommagées.

La présente notice doit être soigneusement conservée; elle doit accompagner l'appareil tout au long de sa vie.
En cas de revente ou déplacement de l'appareil, transmettre la notice à l'utilisateur et à l'installateur suivants afin qu'ils prennent connaissance des instructions et préconisations concernant son installation et son fonctionnement.
En cas de perte, adressez-vous à votre installateur afin qu'il vous en procure un nouvel exemplaire.

N.B. Le FABRICANT n'est en aucun cas responsable pour les dommages éventuels de toute sorte causés directement ou indirectement aux personnes, animaux ou choses par l'inobservance des conseils d'installation, d'utilisation et d'entretien contenus dans cette notice et des recommandations suivantes:
A) lors des travaux d'entretien, calage, remplacement des pièces, nettoyage et réparation veiller à ce que l'appareil ne soit pas branché par un tiers.
B) la jonction entre l'appareil et le conduit de fumée doit être réalisée dans les règles de l'art avec des matériaux adaptés.
C) Verificare che l'ambiente di installazione sia adeguatamente aerato come prescritto.

1.5.3 Élimination des composants de l'appareil en fin de vie

La destruction et l'élimination de l'appareil sont à la charge exclusive et sous l'entière responsabilité du propriétaire, qui devra agir conformément aux lois en vigueur dans son pays en matière de sécurité, de respect et de protection de l'environnement.

Au terme de son cycle de vie, l'appareil ne doit pas être éliminé avec les déchets urbains.
Il peut être déposé dans les centres de tri sélectif mis en place par les autorités communales ou chez les revendeurs fournissant ce service.

L'élimination de l'appareil par le tri sélectif (en le déposant dans des centres autorisés) permet d'éviter d'éventuelles conséquences néfastes pour l'environnement et la santé dérivant d'une élimination incorrecte, de récupérer les matériaux dont il est composé et de réaliser d'importantes économies d'énergie et de ressources.

L'abandon de l'appareil dans des zones accessibles constitue un grave danger pour les personnes et les animaux. Son propriétaire sera tenu responsable des éventuels dommages aux personnes et aux animaux.

Au moment de la destruction, le marquage CE, le présent manuel, la déclaration d'élimination, le livret d'installation et les autres documents relatifs à cet appareil devront être conservés. Il est rappelé que l'éventuel enregistrement auprès du cadastre régional doit être supprimée.

ATTENTION: Tout abus dans le cadre de l'élimination de l'appareil expose l'utilisateur à l'application des sanctions administratives prévues par la règlementation en vigueur.

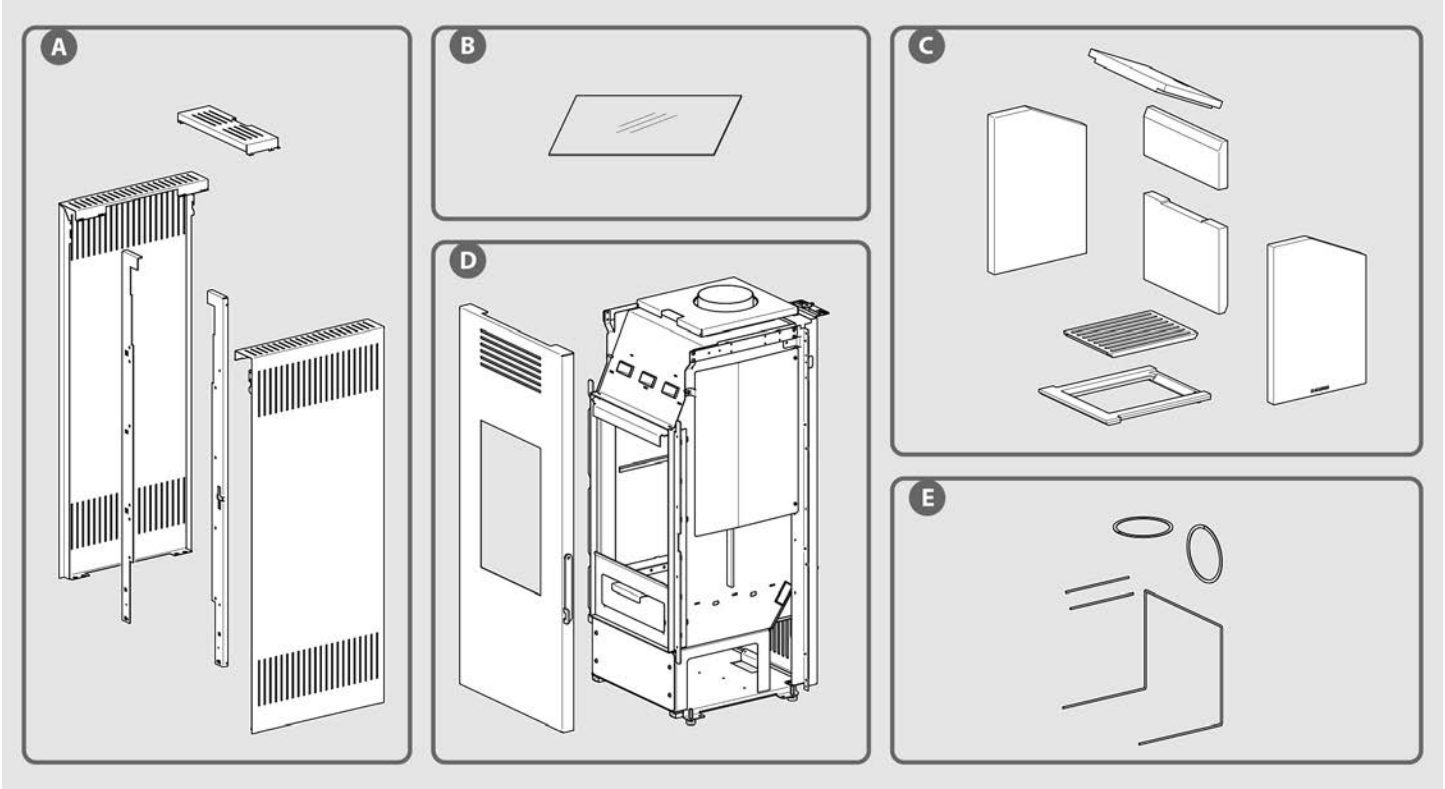

L'exemple de vue éclatée et le tableau suivant montrent et énumèrent les composants de l'appareil et les instructions pour une séparation et une élimination appropriées.

A. HABILLAGE EXTÉRIEUR
S'il y en a, éliminez-les séparément selon le matériau:
- métal
- verre
- tuiles ou céramiques
- pierre

B. VERRE DES PORTES
S'il y en a, éliminez-les séparément dans un conteneur à verre.

C. HABILLAGE INTÉRIEUR
S'il y en a, éliminez-les séparément selon le matériau:
- métal
- tuiles ou céramiques

D. STRUCTURE MÉTALLIQUE
Éliminez-la séparément dans le conteneur des déchets métalliques.

E. COMPOSANTS NON RECYCLABLES
Poignées, joints et tuyaux en caoutchouc, silicone ou fibres, etc. Éliminez-les dans les déchets mixtes.

1.6 L'environnement

ATTENTION: Pour assurer son bon fonctionnement, l'appareil devra être installé dans une pièce suffisamment ventilée, dans laquelle l'air nécessaire pour la combustion complète peut affluer librement, en conformité avec la réglementation concernant l'installation des appareils de chauffage.
Le débit d'air nécessaire est celui requis pour obtenir une bonne combustion et permettre la ventilation de la pièce dont la surface ne devrait pas être inférieure à 20 m^3.
L'ouverture permanente pour l'arrivée de l'air frais doit être réalisée sur le mur extérieur de la pièce d'installation (pour la section minimale voir paragraphe 2.3.2) et de façon qu'elle ne peut pas être bouchée (vérifier périodiquement).
La ventilation indirecte par l'admission de l'air de pièces attenantes à celle d'installation de l'appareil est possible, pourvu que celles-ci soient ventilées directement, ne soient pas de chambres à coucher ou de salles de bain, ou soient à l'abri de tout danger d'incendie (garages, débarras, dépôts de matériaux combustibles sont donc exclus), dans le respect de la legislation locale en vigueur.
Le débit d'air nécessaire pour une bonne combustion est de 40 m^3/h.
(Données relatives au fonctionnement porte fermée).

Il est INTERDIT d'installer l'appareil dans une chambre à coucher, une salle de bain ou douche, dans une pièce équipée d'un autre appareil de chauffage (foyer, poêle, etc.) ou dans une pièce dépourvue d'entrée d'air frais.

Il est INTERDIT de positionner rideaux, étagères en bois, tapis, fauteuils, pièces de mobilier et tout autre matériau inflammable à proximité de l'appareil.
Au cas où l'appareil serait installé sur un plancher inflammable, il est recommandé d'utiliser un plateau de protection du sol en matériau ignifuge, présentant une épaisseur minimale de 2 mm et des dimensions supérieures à l'encombrement de l'appareil.

Il est INTERDIT d'installer et d'utiliser l'appareil dans des pièces où des matériaux inflammables ou explosifs ou des mélanges dont la quantité pourrait engendrer des risques d'incendie ou d'explosion sont fabriqués, produits, ou stockés.

Si la paroi d'adossement est incombustible, l'appareil peut être installé à une distance arrière minimale d'environ 5 cm.
En cas d'installation à proximité de parois d'adossement en bois ou autres matériaux inflammables, garder une distance minimale de sécurité de 40 cm à l'arrière, de 20 cm sur les côtés et de 150 cm à l'avant.
Dans tous les cas, les distances ci-dessus devront être augmentées à proximité de meubles ou de tout autre objet particulièrement sensible à la chaleur à cause des variations thermiques que le fonctionnement de l'appareil pourrait engendrer.

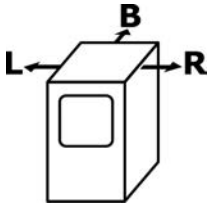

R = 200 mm - L = 200 mm - B = 400 mm

1.7 Accessoires livrés avec l'appareil

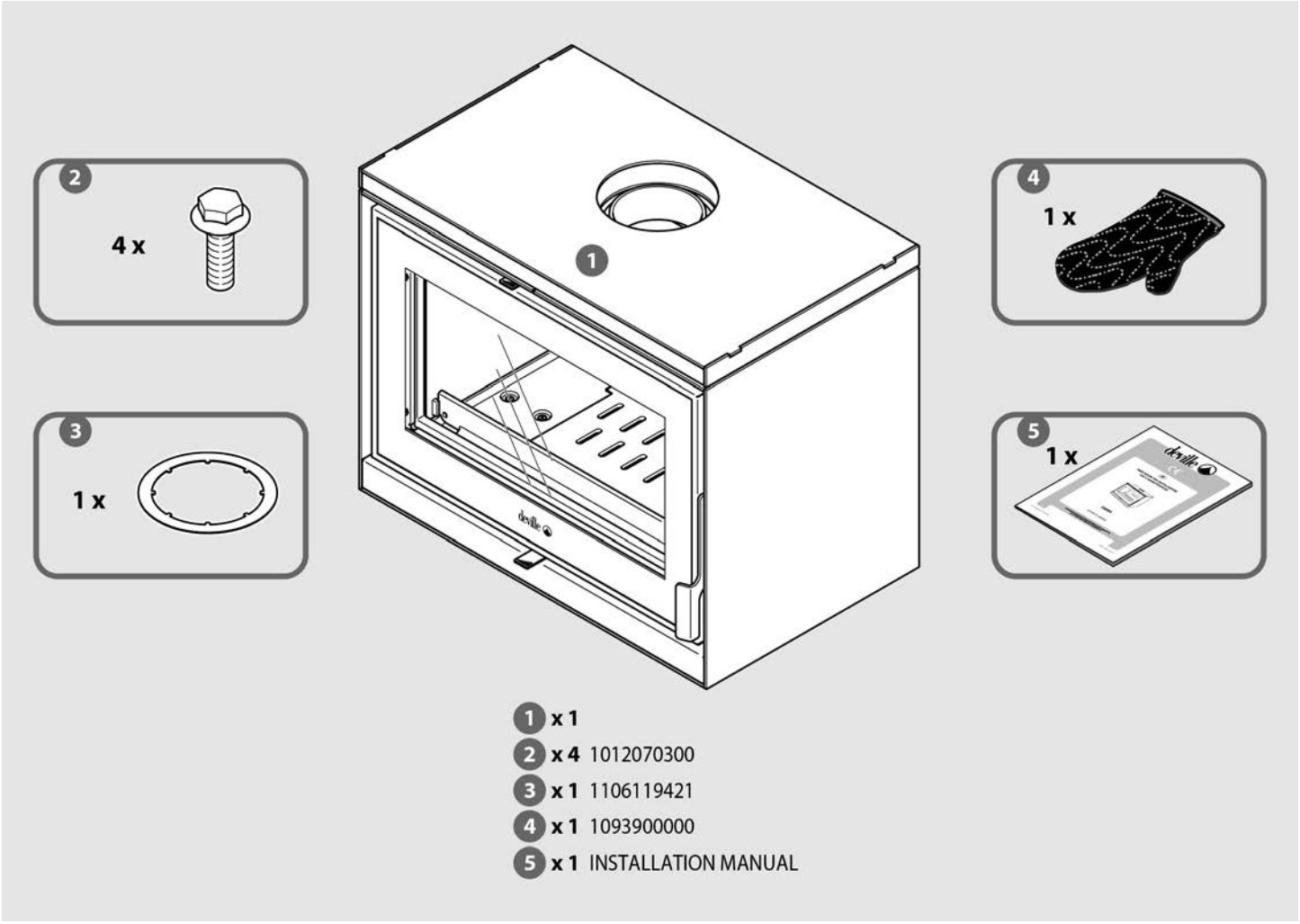

1 x 1
2 x 4 1012070300
3 x 1 1106119421
4 x 1 1093900000
5 x 1 INSTALLATION MANUAL

2 INSTALLATION

2.1 Élimination des déchets d'emballage

N'étant pas toxiques ni nocifs les éléments qui composent l'emballage ne nécessitent de processus d'élimination particuliers. En conformité avec les lois en vigueur dans le Pays où l'appareil est installé, l'utilisateur pourra stocker, éliminer ou récycler les déchets de l'emballage.

Pour une élimination correcte de l'emballage, voir également les instructions fournies par le code QR sur l'étiquette de l'emballage.

ATTENTION: Il est dangereux de laisser le sachet en polyéthylène utilisé pour l'emballage de l'appareil à la portée des enfants.

2.2 Prescriptions pour l'installation

Le lieu d'installation doit permettre l'emploi aisé et le bon entretien de l'appareil. Le lieu d'installation doit:

- Être doté de prises d'entrée d'air frais conformément aux prescriptions concernant l'environnement (voir paragraphe 1.6).
- Avoir un plancher avec une portée adéquate (voir poids de l'appareil dans la fiche technique au paragraphe 1.3.2).
- Être doté de système d'extraction des gaz conforme aux normes en vigueur, au but de garantir:
  - Tirage adéquat pour le fonctionnement correcte et sûr de l'appareil.
  - Résistance adéquate aux chocs thermiques.
  - Résistance adéquate à la corrosion provoquée par les produits de la combustion.
  - Un accès facile pour les contrôles et l'entretien périodique.
  - Une isolation adéquate de tout matériau inflammable.
- Être conforme aussi à d'autres normes éventuellement en vigueur dans le pays où a lieu l'installation.

2.3 Installation de l'appareil

ATTENTION: L'installation de l'appareil doit impérativement être réalisée aux termes de la législation en vigueur par un professionnel.

ATTENTION: Le positionnement doit être effectué à l'aide de palonniers, sinon le poids serait excessif pour une gestion manuelle uniquement.

2.3.1 Positionnement de l'appareil

Avant de poser l'appareil au sol, il est nécessaire de dévisser les vis qui l'ancrent à la palette.
Pour retirer les deux vis avant, ouvrez simplement la porte et retirez-les à l'aide d'un tournevis avec rallonge. Pour ceux arrière, une fois les vis de fixation retirées, le support peut être retiré en le soulevant légèrement et en le retirant par l'arrière.

la distance minimale latérale et arrière peut être réduite à 20 cm.

Après avoir choisi l'endroit le plus indiqué pour mettre l'appareil en place, déterminer la hauteur du centre du tuyau pour la sortie des fumées (voir paragraphe 2.3.3) et réaliser le trou de passage avant la mise en place de l'appareil.
Pour la réalisation du trou pour la prise d'air extérieur, se reporter au paragraphe 2.3.2.

ATTENTION: Dans le cas où le tube de raccordement de fumée traverse des matériaux inflammables, il est impératif de l'isoler à l'aide d'un isolant thermique d'épaisseur minimale 3 cm et maximale 10 cm.
De manière générale, il est conseillé d'utiliser des tubes et des conduits de fumée isolés pour éviter la condensation des fumées avant la sortie de cheminée.

Le positionnement de l'appareil doit être réalisé en tenant compte des prescriptions et des recommandations contenues dans les paragraphes 1.5, 1.6 et 2.2.

ATTENTION: L'installation pour l'évacuation des fumées doit se composer d'éléments mobiles et accessibles pour permettre un ramonage périodique aisé (voir figures 1 et 2).

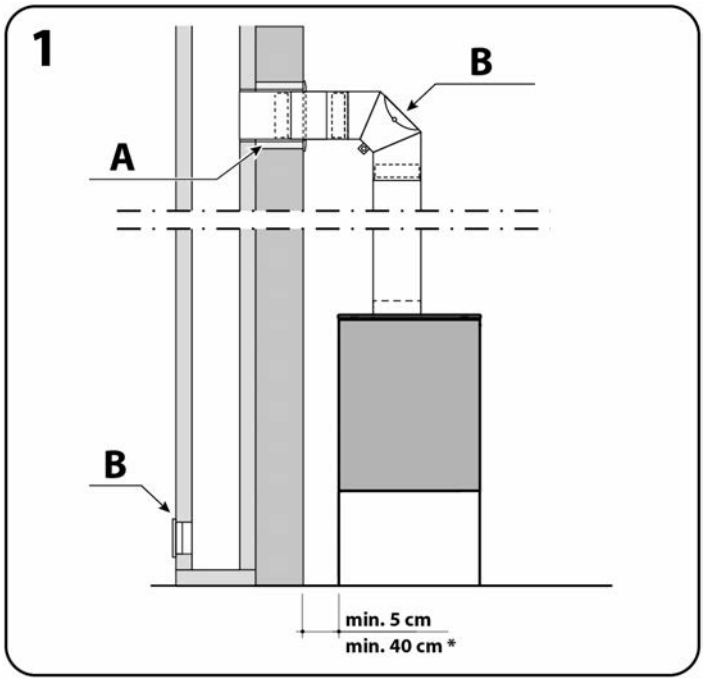

Vue de côté
* (avec murs inflammables)
A. Isolation - B. Trappe d'inspection

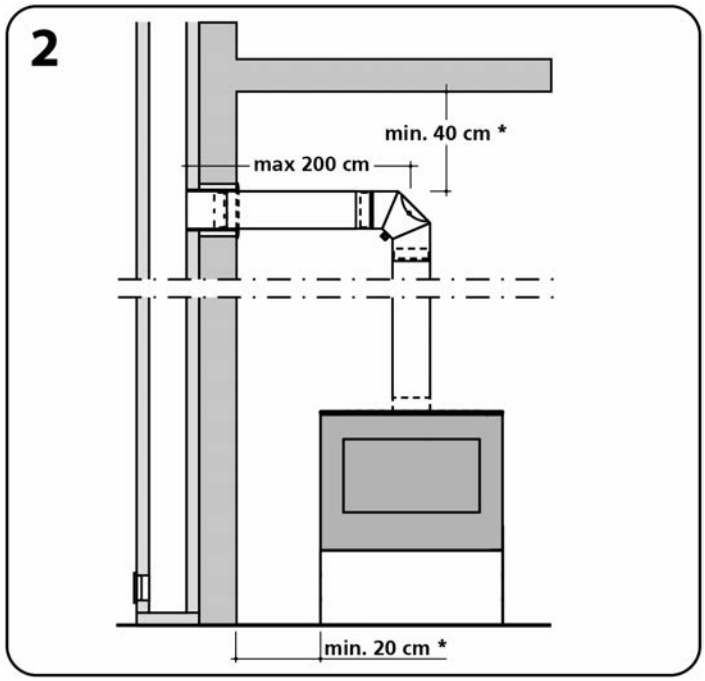

Vue de face
* (avec murs et plafonds inflammables)

Si les parois adjacentes sont en matériaux incombustible et ne se dégradent pas sous l'action de la chaleur (la température du mur pouvant atteindre 200 °C), la distance minimale latérale et arrière peut être réduite à 5 cm. Vérifiez cependant que le mur exposé à la chaleur ne contient pas d'éléments sensibles à la chaleur a son interieure.
En cas d'installation à proximité de parois d'adossement en bois ou autres matériaux inflammables, garder une distance minimale de sécurité de 40 cm à l'arrière, de 20 cm sur les côtés et de 150 cm à l'avant.
Dans tous les cas, les distances ci-dessus devront être augmentées à proximité de meubles ou de tout autre objet particulièrement sensible à la chaleur à cause des variations thermiques que le fonctionnement de l'appareil pourrait engendrer.

Avant de procéder au positionnement de l'appareil, il est nécessaire de
- Vérifiez que la vitre n'a pas subi de cassures ou de dommages.
- Vérifiez que les passages de fumée ne sont pas obstrués par des morceaux d'emballage ou des pièces détachées.
- Vérifier si les joints d'étanchéité du circuit d'évacuation de fumée sont en parfait état.
- Vérifiez que la porte ferme parfaitement.
- Vérifiez que les pièces amovibles sont installées en place.

Il est très important que l'appareil soit parfaitement nivelé, aussi bien par rapport au plan horizontal que vertical (utiliser un niveau à bulle).

Pour un positionnement correct sur le banc, sur le support 4 pieds ou sur le piedestall, on est assez limité par les fixations.
Concernant le banc uniquement, le dispositif peut être aligné avec la face arrière et les deux côtés.
Pour le support 4 pieds ou le piedestall, les fixations doivent être utilisées car la tôle support est à l'intérieur des côtés du revêtement.

2.3.2 Prise d'air extérieur

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est recommandé de réaliser l'alimentation en air de combustion par l'extérieur.
À cet effet, percer sur la paroi extérieure une ouverture pour l'entrée d'air, d'une section de 100 cm^2 (carrotage Ø 12 cm); protéger l'ouverture avec une grille sur les parois intérieure et extérieure.

La prise d'air extérieur ne doit pas forcement être réalisée à l'arrière de l'appareil.

ATTENTION: Un débit d'air comburant de 40 m^3/h doit être assuré dans la pièce d'installation de l'appareil.

2.3.3 Raccordement au conduit de fumée

Pour réaliser la jonction entre l'appareil et le conduit de fumée, il conviendra d'employer des éléments en matériaux non combustibles et résistants aux produits de la combustion et à leur condensation éventuelle (créosote).

L'emploi de flexibles alu ou conduits en fibrociment pour réaliser le raccordement de l'appareil au conduit de fumée est INTERDIT.

L'appareil fonctionne en conditions de dépression; pour prévenir la condensation des produits de la combustion et son déplacement vers l'appareil, il y aura lieu de garantir la parfaite étanchéité aux fumées du raccordement au conduit de cheminée. Le conduit de raccordement doit permettre le nettoyage mécanique des suies au moyen d'un hérisson métallique.

Il est INTERDIT d'installer des dispositifs de réglage manuel du tirage dans le conduit de raccordement au conduit de fumée.

Après avoir positionné l'appareil à l'endroit choisi pour son installation, comme indiqué au paragraphe 2.4.2, le raccorder au conduit de fumée avec des tuyaux rigides en acier de section identique au "conduit d'évacuation des fumées" (voir fiche technique, paragraphe 1.3.2) en scellant parfaitement le conduit de raccordement. (Utiliser des produits certifiés CE conformément à la norme EN 1856-2:2003).

Il est INTERDIT de réduire le diamètre du tuyau de raccordement au conduit de fumée.

ATTENTION: Pour réaliser le raccordement au conduit de fumée n'utilisez pas plus de deux coudes, chacun ayant un angle ≥ 90°; la longueur du canal de fumée en sortie horizontale ne doit pas dépasser les 200 cm.

conduit de fumée traditionnel

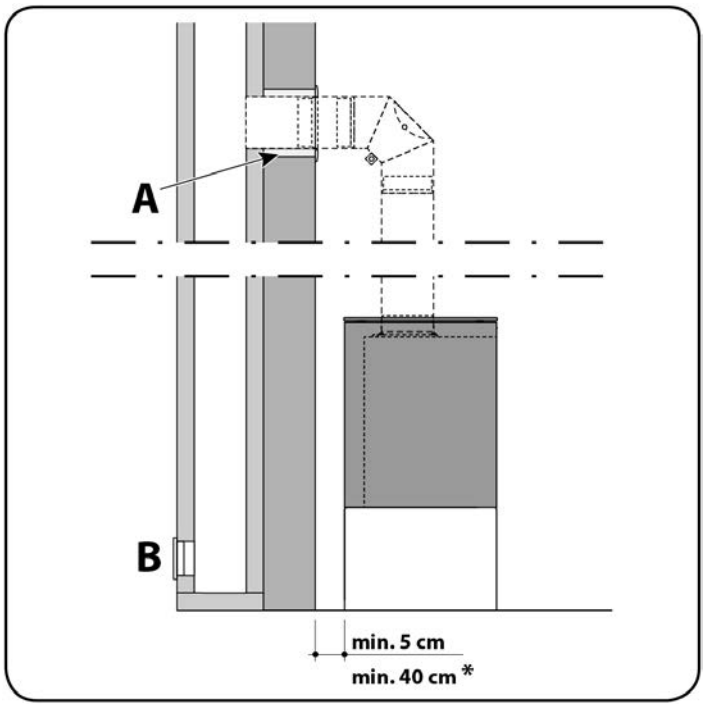

* (avec murs inflammables)
A. Isolation
B. Trappe d'inspection

conduit vertical extérieur type inox isolé

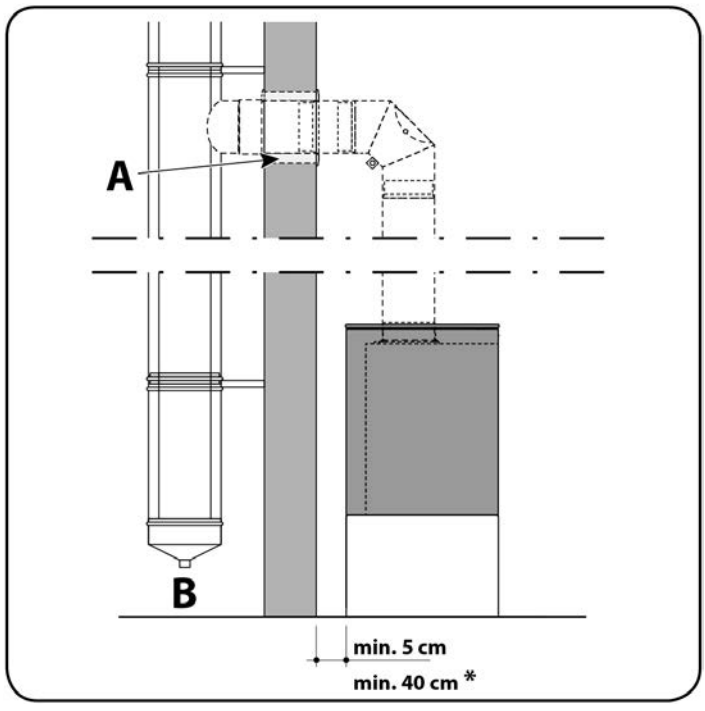

* (avec murs inflammables)
A. Isolation
B. Trappe d'inspection

2.3.4 Conduit de fumée

L'évacuation des produits de la combustion de l'appareil au "conduit de fumée" (ou conduit de cheminée) doit être conforme aux prescriptions de la norme EN 1856 partie 1-2.
Le conduit de fumée, ou conduit vertical d'évacuation des produits de la combustion générés par l'appareil à tirage naturel, doit répondre aux prescriptions suivantes:

- Être étanche aux produits de la combustion, imperméable et isolé correctement de tout matériau combustible ou inflammable, conformément aux conditions d'utilisation (EN 1443 et EN 13384 partie 1-2-3).
- Être réalisé avec des matériaux résistant aux sollicitations mécaniques, à la chaleur, à l'action des produits de la combustion et aux condensats éventuels.
- Les joints d'assemblage entre les divers éléments qui composent le conduit de fumée doivent assurer une étanchéité parfaite aux fumées.
- Être surtout vertical avec des déviations par rapport à l'axe vertical ne dépassant pas 45°.
- Être isolé de tout élément combustible à l'aide d'un rideau d'air ou d'un isolant approprié.
- Avoir une section intérieure de préférence circulaire; il est par conséquent recommandé de réaliser un tubage réglementaire des sections carrées ou rectangulaires (qui dans le cas contraire doivent avoir un rapport entre les dimensions internes égal à 1,5 et des angles arrondis d'au moins 20 mm de rayon).
- Avoir une section intérieure constante, sans obstructions et indépendante.
- Ne doit pas être posé sur l'appareil.

Le conduit de fumée doit permettre la récupération des dépôts et d'éventuels condensats par une purge située sous la jonction entre le conduit de raccordement et l'appareil, et être facilement accessible et inspectable par une trappe étanche.
Pour les pièces équipées de VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée), la sortie des gaz de cette dernière ne doit jamais être branchée au conduit d'évacuation de fumée.

L'appareil doit être branché à un conduit de fumée individuel, en aucun cas à un conduit de fumée branché avec un autre appareil.

Le tirage indiqué dans la liste des caractéristiques techniques de l'appareil est conforme aux Normes Techniques et à l'essai, au but de garantir les meilleures performances thermiques de l'appareil (consommation, rendement, émissions) en conformité aux données techniques déclarées et certifiées de l'Institut d'homologation. Un tirage supérieur pourrait causer un fonctionnement défectueux avec excessive consommation de combustible, surchauffage du corps de l'appareil et bruits ennuyeux de la chambre de combustion.

Une section trop importante du conduit de fumée réduit la vitesse d'ascension des fumées, ce qui favorise la formation de dépôts, le refroidissement des fumées et la condensation de solutions acides à l'intérieur du conduit, et réduit donc la rapidité d'allumage et la combustion du bois.
Au contraire, une section sous-dimensionnée empêche l'évacuation correcte des fumées qui, en stagnant dans la chambre de combustion, étouffent la combustion (extinction du feu).

Si les indications précitées ne sont pas respectées, il se peut qu'au moment d'ouvrir la porte du foyer il se produise une sortie de fumée dans la pièce où l'appareil est installé. Ceci provient du fait que le conduit de fumée installé n'est pas capable de générer la dépression suffisante (tirage).
Avant tout, l'installateur devra corriger ces défaillances dans l'installation, en tenant compte des paramètres suivants : matériel, isolation, diamètre, étanchéité, propreté, hauteur, verticalité/droiture, finition…

Le FABRICANT décline toute responsabilité quant à un mauvais fonctionnement de l'appareil par suite de l'utilisation d'un conduit de fumée de dimensions inappropriées et/ou de l'installation d'un conduit réalisée sans respecter les exigences légales reportées ci-dessus.

ATTENTION: Si un incendie se déclare dans le conduit de fumée, il faut impérativement éteindre l'appareil et appeler les pompiers. Avant toute remise en service de l'appareil, faire contrôler le conduit et les tubes de raccordement par un professionnel et faire réparer en cas de dommage constaté.

2.3.5 Sortie de toit

Puisque le tirage d'un conduit de fumée dépend aussi de la sortie de toit (partie terminale du conduit), la construction de celle-ci doit être réalisée dans le respect des règles suivantes:

- La section intérieure doit être égale à la section du conduit de fumée.
- La section utile de sortie ne doit pas être inférieure au double de la section intérieure du conduit de fumée.
- La forme de la sortie de toit doit être conçue de façon à empêcher l'entrée dans le conduit de la pluie, de la neige et de corps étrangers, et à assurer l'efficacité de l'évacuation des produits de la combustion même en cas de vents tournants (il est recommandé d'installer une souche anti-vent).
- L'emplacement de la sortie de toit doit favoriser au maximum la dispersion des produits de la combustion dans l'atmosphère et doit être réalisé à l'extérieur de la zone de refoulement où la formation d'une pression contraire est favorisée. Les dimensions et la configuration de cette zone étant fonction de la pente du toit, il sera par conséquent nécessaire de respecter les hauteurs minimales indiquées dans la partie inférieure des figures.
- Lorsque la souche est constituée de plusieurs conduits de fumée jumelés, la sortie du conduit desservant l'appareil fonctionnant à combustible solide ou celle du conduit desservant l'étage supérieur devra dépasser d'au moins 50 cm les autres sorties afin d'éviter le phénomène de siphonnage.
- 8/10 mètres doivent séparer la sortie de toit de tout obstacle (édifices, plantes, etc.) qui dépasserait sa hauteur; dans le cas contraire, il conviendra de surélever la sortie d'au moins 1 mètre.

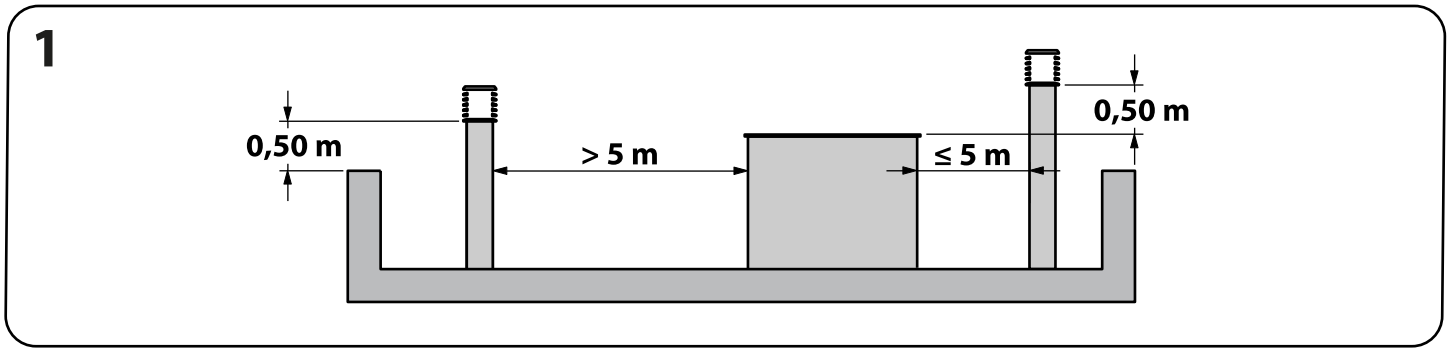

TOIT EN TERRASSE

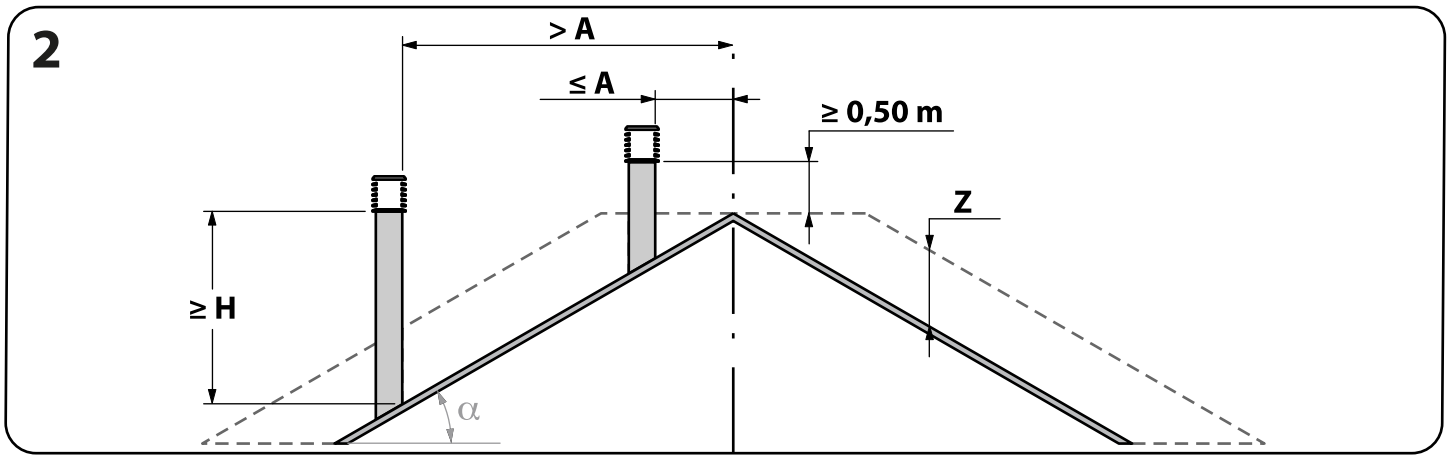

TOIT EN PENTE

Inclinaison du toit α exprimée en degrés (°)	Distance du conduit à la verticale du faîtage A exprimée en mètres (m)	Hauteur minimale de la sortie sur le toit H exprimée en mètres (m)	Hauteur de la zone de refoulement Z exprimée en mètres (m)
15	1,85	1,00	0,50
30	1,50	1,30	0,80
45	1,30	2,00	1,50
60	1,20	2,60	2,10

3 EMPLOI

Le FABRICANT décline toute responsabilité concernant les détériorations des pièces causées par la mauvaise utilisation de combustibles non recommandés ou par des modifications effectuées sur l'appareil ou sur son installation.
La diffusion de la chaleur s´effectue par radiation et par convection, à partir de la partie frontale et de l'extérieur de l'appareil.
À l'exception du temps consacré à l'élimination des cendres, le tiroir à cendres doit toujours rester dans l'appareil.
Retirez les cendres quotidiennement. Videz le contenu du cendrier dans un récipient métallique ou ignifuge, réservé exclusivement à cet effet. Les cendres, apparemment froides, peuvent néanmoins être très chaudes, même après un certain temps de refroidissement.
Pendant le fonctionnement, les éléments de commande et la poignée de porte peuvent être très chauds. Pour éviter tout risque de brûlure, manipulez-les à l'aide d'un gant résistant à la chaleur.

3.1 Contrôles et informations sur le premier allumage

Avant d'allumer l'appareil pour la première fois il faut:
- Détacher l'étiquette de la vitre et éliminer toute trace éventuelle de colle.
- Vérifier que toutes les prescriptions de sécurité sont respectées (voir paragraphes 1.5 et 1.6).

Pour la première utilisation de l'appareil, suivre les instructions du paragraphe 3.2 en veillant à garder le feu au ralenti pendant environ une heure.
Passé ce temps de préchauffage, augmenter progressivement l'allure de combustion en chargeant le foyer avec une quantité de combustible qui ne devra pas dépasser les recommandations (voir "consommation horaire combustible", dans la fiche technique au paragraphe 1.3.2) avec le registre de l'air ouvert, et garder cette allure pendant au moins 2 heures.

ATTENTION: Les enfants doivent être surveillés par un adulte. Ils ne doivent ni toucher les parties chaudes de l'appareil ni interférer avec son fonctionnement.

Le corps de chauffe métallique de l'appareil est revêtu d'une peinture spéciale haute température qui atteindra sa résistance thermique et sa stabilité chimique lors du premier allumage de l'appareil: une mauvaise odeur et un peu de fumée peuvent alors se dégager de l'appareil. Veiller à bien aérer la pièce lors du premier allumage. Une fois la peinture séchée, il n'y aura plus de dégagement d'odeur ni de fumée et l'appareil pourra être utilisé normalement.

3.2 Allumages suivants

Avant d'allumer le feu, contrôler le cendrier et le vider éventuellement; si nécessaire, nettoyer la vitre céramique de la porte (voir paragraphe 4.1.2) et la chambre de combustion (voir paragraphe 4.1.3).
En phase d'allumage, mettre les commandes dans les positions indiquées:
- Commande registre d'air de combustion ouverte au maximum: tourner la main froide en sens anti-horaire pour ouvrir le registre et en sens horaire pour le refermer.

Utilisez toujours un gant résistant à la chaleur pour manœuvrer les registres de réglage qui peuvent être très chauds.

Allumer le feu dans un appareil à bois n'est pas si facile. On ne plaisante pas avec le feu, c'est pourquoi il faut être prudent et suivre scrupuleusement les consignes données dans ce chapitre.
Pour allumer le feu en toute sécurité, il est conseillé d'utiliser les allume-feu traditionnels, ou d'autres produits spécifiques disponibles dans le commerce et conçus à cet effet, au lieu du papier huilé ou du papier journal, en suivant également les instructions ci-jointes.
Ces produits sont imprégnés de substances spécifiques qui permettent de faire durer davantage la flamme, en donnant le temps à la flamme de bien attaquer le bois. Positionner l'allume-feu sur la sole foyère et y placer quelques dizaines de bouts de bois (plus petits et secs ils seront, mieux le feu prendra). Entrecroiser les bouts de bois en créant un empilement, de sorte que l'air circule librement entre les bouts de bois. Un empilement trop compact empêche l'embrasement.
Une fois le feu allumé, attendre qu'un lit de braises se soit formé (15 minutes env.) et placer des bûches sur le lit de braises en évitant de les entasser et en ne dépassant pas la quantité optimale de combustible (voir "consommation horaire combustible" dans la fiche technique du paragraphe 1.3).

Vérifier le tirage du conduit de fumée; un mauvais tirage peut être provoqué par de basses pressions ou lorsque le conduit de fumée est froid. Si le tirage du conduit de fumée est correct, on peut allumer la base du tas de bois. En cas de tirage difficile, faire un tas de petits bouts de bois légers et très inflammables, qui dégagent beaucoup de chaleur en brûlant. La chaleur dégagée devrait chauffer le conduit de fumée et venir à bout des conditions de tirage difficiles.

Il est possible de laisser la porte légèrement ouverte, pour faciliter la phase d'allumage, à condition de toujours surveiller l'appareil.

Attendre que le feu soit bien lancé (après une heure env.) puis régler le flux d'air avec la commande du registre d'air de combustion; l'appareil et le conduit de fumée doivent se réchauffer suffisamment pour maintenir un bon tirage et atteindre la température idéale de combustion du bois.

Quand l'appareil est à bon régime le recharger sans dépasser les quantités optimales approximatives de combustible indiquées précédemment (30/35 cm max. de circonférence), qui permettent d'atteindre la puissance calorifique déclarée avec un rapport idéal entre consommation et rendement.

L'emploi d'une quantité de bois excessivement supérieure à celle indiquée peut induire un rapport défavorable entre consommation et rendement et, à la longue, nuire à la durée de vie de l'appareil.
Le combustible doit être chargé en le plaçant sur la sole foyère dotée de grille de décendrage.

ATTENTION: Ne jamais utiliser de liquides inflammables comme l'alcool ou l'essence pour accélérer l'allumage d'un feu de bois: c'est extrêmement dangereux. Les vapeurs de l'alcool ou de l'essence peuvent prendre feu facilement et provoquer de graves brûlures.

3.3 Contrôle de la combustion et fonctionnement

L'appareil doit toujours être utilisé avec la porte fermée.
Pour des raisons de sécurité, ne fermez jamais toutes les bouches d'air comburant de l'appareil.
Une fois le feu allumé, garder l'allure de combustion à régime. L'utilisateur qui n'a pas beaucoup d'expérience et utilise pour la première fois ce type d'appareil devra s'exercer pendant un temps. Pour gérer efficacement le feu et l'appareil, suivre les conseils suivants:

- Utiliser uniquement du bois sec: le bois humide s'allume difficilement, brûle mal, réduit la température de combustion et produit beaucoup de fumée.
- Recharger le foyer lorsque le combustible est à moitié brûlé et qu'il reste une couche de braises et de tisons sur la sole foyère, permettant l'embrasement aisé du combustible ajouté.

Ouvrir la porte lentement en laissant tout d'abord la porte entrouverte pendant quelques secondes avant de l'ouvrir entièrement. Le retour éventuel de fumée pendant le rechargement du foyer n'est pas dangereux, il suffit de bien aérer la pièce pendant quelques instants.

- Éviter de surcharger l'appareil et de dépasser la quantité optimale de combustible indiquée (voir fiche technique, paragraphe 1.3.2). Un feu petit et bien aéré brûle mieux et produit plus de chaleur qu'un gros tas de bois remplissant le foyer.
- Il est recommandé de recharger l'appareil avant que le feu ne soit presque éteint. Avoir toujours à disposition de petits morceaux de bois pour la relance éventuelle du feu.
- Lorsque le feu est lancé, il est préférable d'ajouter fréquemment de petites quantités de bois plutôt que de grandes quantités de temps en temps.
- Avec la porte fermée, on peut gérer parfaitement la combustion du bois en ajustant le registre d'entrée de l'air de combustion situé à la base de l'appareil: une nette réduction de la quantité de combustible utilisée est ainsi obtenue par rapport aux foyers traditionnels ouverts (N.B. Même avec le registre de l'air tout à fait fermé, il reste une petite ouverture assurant le bon fonctionnement de l'appareil).
- Après avoir rechargé le foyer, et au cas où il serait nécessaire de relancer rapidement le feu, il est conseillé d'ouvrir entièrement pendant quelques minutes le registre d'entrée de l'air de combustion.

Il est INTERDIT d'utiliser l'appareil comme incinérateur, pour brûler des ordures ménagères, du papier glacé, du bois peint ou imprégné (palettes), du plastique ou toute autre matière synthétique. La combustion de ces déchets entraîne l'émission dans l'atmosphère de substances polluantes hautement nocives et toxiques pour vous, vos voisins et l'environnement.
De plus, la combustion des déchets produit des acides corrosifs qui endommagent les surfaces intérieures de l'appareil et le conduit de fumée, et constituent un danger d'incendie du conduit.

ATTENTION: En raison des grands changements de température auxquels l'appareil est soumis, des bruits peuvent se produire pendant son fonctionnement. Ces bruits sont dus aux effets naturels de la dilatation / contraction de ses composants. Ne vous inquiétez pas.

Éléments de fonctionnement de l'appareil:

- **A. Poignée de porte de l'appareil.**
- **B. Registre d'entrée d'air primaire.**

En ouvrant ce registre l'air entre dans la chambre de combustion par la grille du foyer.

❍ ouvert (à droite) - fermé (à gauche)

- **C. Registre d'entrée d'air secondaire.**

En ouvrant ce registre, l'air entre dans la chambre de combustion travers la partie supérieure de la porte de l'appareil.

❍ ouvert (à droite) - fermé (à gauche)

IMPORTANT: En gardant cette registre d'air secondaire ouvert, la vitre de l'appareil se salit moins rapidement.

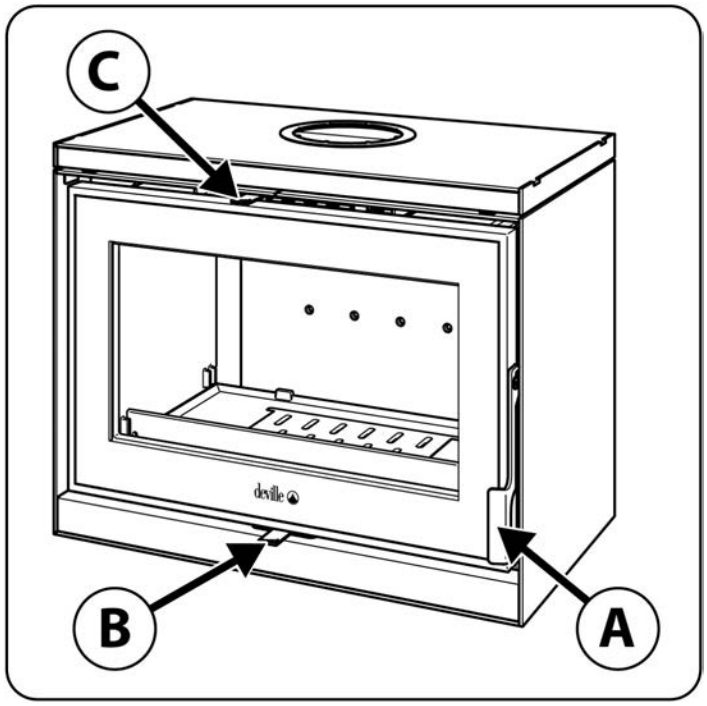

- **Entrée d'air double combustion.**

L'air entre dans la flamme de combustion, rendant la combustion plus efficace et moins polluante car une post-combustion se produit, brûlant les particules qui n'ont pas été brûlées lors de la première combustion.
Cela augmente les performances de l'appareil et réduit les émissions.

Pour obtenir une puissance maximale nous ouvrirons tous les registres d'arrivée d'air au foyer et pour obtenir une puissance minimale nous devrons plutôt les fermer.
Pour une utilisation normale, il est conseillé de fermer le Registre Primaire et d'ouvrir le Secondaire et celui de Double Combustion.

4 ENTRETIEN

4.1 Entretiens courants

ATTENTION: Toutes les opérations de nettoyage des différents éléments de l'appareil doivent être exécutés après avoir débranché l'appareil et lorsque celui-ci est complètement froid.
Le nettoyage et la maintenance à effectuer par l'utilisateur ne doit pas être effectuée par des enfants sans surveillance.

4.1.1 Nettoyage des pièces métalliques peintes

Ces pièces sont en tôle d'acier peinte ou en fonte.
Pour nettoyer ces pièces, utilisez un chiffon sec.
Ne mettez jamais ces pièces en contact avec de l'eau ou d'autres liquides. Cela pourrait oxyder les pièces et écailler la peinture.

ATTENTION: Lors du nettoyage des vitres avec des produits spécialement conçus à cet effet, veillez à ne pas éclabousser ou mettre ces produits sur l'acier peint ou la fonte peinte.

4.1.2 Nettoyage de la vitre céramique

À effectuer au besoin.

La fréquence des travaux de nettoyage de la vitre céramique est directement proportionnelle à la qualité et type de combustible et du mode d'emploi de l'appareil.

Pour garder la vitre propre le plus longtemps possible, le registre d'air secondaire doit être ouvert. Après des heures de fonctionnement, la vitre peut se salir.
Pour nettoyer correctement la vitre, utiliser un nettoyant spécial pour vitres d'insert et poêles; pulvériser un chiffon doux d'une petite quantité de nettoyant et frotter les surfaces encrassées.

Nettoyez la vitre lorsqu'elle est froide, en faisant attention de ne pas appliquer de nettoyant pour vitres en spray directement sur la vitre car ils pourraient entrer en contact avec le joint de la porte et l'endommager.
La pulvérisation de détergents sur les surfaces peintes en fonte provoque des dommages irréversibles.

L'emploi d'éponges ou de chiffons abrasifs pour nettoyer la vitre céramique est strictement INTERDIT puisqu'ils pourraient l'abîmer irréparablement.

Attention à ne jamais laisser couler le produit sur la partie inférieure du vitre. L'accumulation du produit nettoyant, avec des résidus de suie ou de cendre, pouvent endommager la sérigraphie sur la vitre.

Utiliser l'appareil dans des conditions de tirage supérieures à 15 Pa ou brûler plus de bois (par heure) qu'indiqué au paragraphe 1.3.2 soumettra l'appareil à des conditions de fonctionnement supérieures à celles prévues. Cela peut entraîner un incrustation agressif du vitre (halo blanc), qui ne peut pas être nettoyé avec la méthode traditionnelle.

La vitrocéramique résiste à des températures élevées jusqu'à 700°C. Portez une attention particulière au positionnement du bois dans la chambre de combustion et au réglage de l'intensité des flammes afin que les flammes ne touchent pas la vitre pendant de trop longues périodes ; dans ce cas, le verre est soumis à une température supérieure à 750 °C provoquant ainsi l'altération de sa structure interne, le rendant irréversiblement opaque.

4.1.3 Nettoyage du cendrier

Après avoir utilisé l'appareil de façon continue, il est indispensable de retirer les cendres du foyer. Extraire le tiroir lorsqu'il est froid, ou à l'aide d'une protection pour ne pas se brûler (gant).
Le tiroir est accessible en ouvrant la porte de l'appareil.

ATTENTION: Les cendres évacuées du cendrier peuvent contenir de petites braises qui peuvent rester allumées pendant un certain temps; il est recommandé par conséquent de conserver temporairement vos cendres dans un récipient métallique fermé et de ne jamais les enlever avec un aspirateur, et d'attendre qu'elles refroidissent avant de les éliminer.

4.2 Entretiens périodiques

Nous conseillons d'effectuer le nettoyage complet de l'appareil et le ramonage du conduit de fumée au moins une fois par an. Il sera nécessaire de l'exécuter plus souvent en cas de mauvais tirage ou d'emploi de bois non adapté.

ATTENTION: Tous les travaux d'inspection et de nettoyage doivent être exécutés quand l'appareil est froid.

4.2.1 Contrôle des joints

Vérifier périodiquement le bon état des joints de la porte.
En règle générale, les joints doivent être remplacés après un, deux ou trois ans, selon l'appareil, la fréquence de son emploi, etc.
Les joints doivent toujours garder leurs caractéristiques d'élasticité et doivent être remplacés immédiatement, s'ils se trouvent vitrifiés.
Si le registre de l'air est tout à fait fermé et l'allure de combustion reste toujours vive, il se peut que l'étanchéité de la chambre de combustion ne soit plus assurée et que le remplacement des joints soit nécessaire.

4.2.2 Nettoyage conduit de fumée

La formation de dépôts de suie est inévitable, même en utilisant des appareils et des conduits de fumée très performants; afin d'éliminer les dépôts de suie, il est indispensable d'effectuer un ramonage périodique du conduit de fumée.
Le ramonage doit être effectué au moins une fois par an par un professionnel ou plus souvent, si l'emploi de l'appareil est quotidien et que le combustible a des caractéristiques inférieures à celles indiquées au paragraphe 1.4.
Faire inspecter l'intérieur du conduit par un ramoneur professionnel, dont vous pouvez demander l'adresse à votre installateur.
Le ramonage permet d'éviter la corrosion du conduit de fumée et garantit la bonne performance de votre installation, conditions indispensables pour votre sécurité.

Influence de la suie et des cendres sur la consommation: les suies et les cendres sont un produit inévitable de la combustion (surtout de la mauvaise combustion); elles ne conduisent pas la chaleur, tendent à obstruer les conduits d'évacuation, à créer des condensats acides et à réduire le tirage.
Elles doivent être éliminées soigneusement de la chaudière et du conduit de fumée.
Une simple couche de 2 mm à l'intérieur d'une chaudière diminue l'échange thermique d'environ 12%: sur 100 kg de bois, 12 kg sont gaspillés!
L'encrassement excessif du conduit de fumée peut également être la cause d'un incendie de cheminée avec des conséquences imprévisibles.

Peu avant le début d'une nouvelle saison de chauffe, en particulier dans les résidences secondaires, il est recommandé d'inspecter les tuyaux de raccordement et le conduit de fumée, même s'ils ont déjà été ramonés afin de vérifier qu'ils ne sont pas obstrués par des nids d'oiseaux, d'insectes ou de petits mammifères.

4.3 Failures / Causes / Solutions

ATTENTION: Tous les travaux d'inspection et de nettoyage doivent être exécutés quand l'appareil est froid.

Le symbole [x] recommande l'intervention d'un professionnel qualifié pour effectuer cette opération.

Le feu a du mal à démarrer. Le feu ne se maintient pas:
- Bois vert ou humide: Utiliser des bois durs, coupés depuis au moins 2 ans et entreposés dans des endroits abrités et ventilés.
- Les bûches sont trop grosses: Pour l´allumage, utiliser du papier froissé et du petit bois sec. Pour l'entretien du feu, utiliser des bûches fendues.
- Bois de mauvaise qualité: Utiliser des bois durs dégageant beaucoup de chaleur et produisant de bonnes braises (châtaignier, frêne, érable, bouleau, peuplier, hêtre, etc.).
- Air primaire insuffisant: Ouvrir entièrement les contrôles d'air primaire et secondaire ou même ouvrir légèrement la porte.
- Tirage insuffisant: Vérifier que le conduit n'est pas obstrué, effectuer un ramonage mécanique si nécessaire [x]. Vérifier que le conduit de fumée est conforme [x].

Le feu se ravive:
- Les joints n'assurent plus l'étanchéité de l'appareil et leur remplacement s'impose.
- Excès d'air primaire: Fermer partiellement ou totalement les entrées d'air primaire et secondaire.
- Le tirage du conduit de fumée pourrait être trop élevé.

- Bois de mauvaise qualité: Ne pas brûler en continu du petit bois, des restes de menuiserie (contreplaqué, palettes, etc.).

Emanation de fumées à l´allumage:
- La pièce est en dépression: Dans les habitations équipées d'une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée), entrouvrir une fenêtre durant l'allumage jusqu'à ce que le feu brûle normalement.
- Conduit de fumée froid: Réchauffer le conduit en faisant brûler un bout de papier dans le foyer.
- Bois de mauvaise qualité: Ne pas brûler en continu du petit bois, des restes de menuiserie (contreplaqué, palettes, etc.).

Emanation de fumées pendant la combustion:
- La porte n'a pas été correctement fermée.
- Les joints sont en mauvais état.
- Dans le cas où dans la même pièce un autre appareil de type poêle, foyer fermé, cuisinière à bois ou hotte aspirante est en fonctionnement ou simplement installé (foyer ouvert), son tirage peut réduire ou compromettre celui de l'appareil.
- La pièce est en dépression: Dans les pièces équipées d'une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée), il faut installer une prise d'air de l'extérieur.
- Le système d'évacuation des fumées (raccord et conduit de fumée) est sale ou non-étanche.
- Le raccordement au conduit de fumée n'est pas conforme aux règles de l'art.
- Les dimensions du conduit de fumée pourraient ne pas être conformes aux prescriptions de la présente notice (voir fiche technique, paragraphe 1.3.2).
- S'il s'agit des premiers allumages, c'est le vernis sur l'appareil qui dégage une mauvaise odeur; il suffit de bien aérer la pièce.
- Des obstacles éventuels (arbres, édifices) dépassent en hauteur la sortie du toit et gênent l'évacuation correcte des fumées.
- Chargement de bois insuffisant: Réaliser les chargements recommandés. Des chargements très inférieurs à ceux recommandés provoquent une basse température de la fumée et des refoulements de fumée.
- Tirage insuffisant: Vérifier la conformité du conduit de fumée et son isolation [x]. Vérifier que le conduit n'est pas obstrué, effectuer un nettoyage mécanique si c'est nécessaire [x].
- Le bois pourrait être de mauvaise qualité (voir paragraphe 1.4.1).
- Des prises d'air éventuelles sur le toit pourraient être trop près de la sortie du conduit de fumée.
- Le vent entre dans le conduit de fumée: Installer un système anti-retour (Ventilateur) sur le haut de la cheminée [x].

Chauffage insuffisant:
- La pièce est en dépression: Dans les pièces équipées d'une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée), il faut installer une prise d'air de l'extérieur [x].
- Bois de mauvaise qualité: N'utiliser que le combustible recommandé.

Condensation dans le foyer (après plus de 3 ou 4 allumages):
- Chargement de bois insuffisant: Réaliser les chargements recommandés. Des chargements très inférieurs à ceux recommandés provoquent une basse température de la fumée et des condensations.
- Brûlage de bois vert ou humide: Utiliser du bois d'arbre sec, coupés depuis au moins 2 ans et stocké dans des endroits abrités et aérés. Attention: le bois récemment coupé contient environ 5 litres d'eau pour 10 kg.
- Taille de la cheminée: Allonger la cheminée (minimum 5-6 mètres). Bien isoler la cheminée.

Le vitre se salit rapidement :
- Manque de tirage: Vérifier la conformité du conduit de cheminée aux exigences nécessaires et son isolation [x].
- Manque d'entree d'air de l'extérieur : Installer une grille d'entree d'air d'une section de 400 cm^2 (par exemple 20 x 20 cm) à proximité du foyer.
- Utilisation de bois humides ou inadaptés: Utiliser du bois d'arbre sec, coupés depuis au moins 2 ans et stocké dans des endroits abrités et aérés.

⚠ **N'utilisez pas directement de nettoyants en spray pour nettoyer le vitree. La pulvérisation de détergents sur les surfaces peintes en fonte provoque des dommages irréversibles.**

ⓘ **Demander l'intervention du revendeur au cas où les éléments de contrôle indiqués ci-dessus n'auraient pas permis de résoudre le problème.**

5 RESERVÉ AU TECHNICIEN AUTORISÉ

5.1 Enregistrement interventions

1	3
2	

1	3
2	

1	3
2	

1	3
2	

1	3
2	

1	3
2	

1. DATE
2. SIGNATURE DU TECHNICIEN
3. DESCRIPTION INTERVENTION

- FEUILLET BLANC -

- FEUILLET BLANC -

La Société se réserve le droit d'apporter sans aucun préavis toutes les modifications qu'elle jugerait nécessaires pour des exigences techniques ou commerciales et décline toute responsabilité pour les fautes ou inexactitudes éventuellement présentes dans ce catalogue. Toute reproduction, même partielle, des photographies, des dessins et des textes est absolument interdite. Toute violation sera punie aux termes de la loi en vigueur. Les données et les dimensions sont fournies à titre purement indicatif.

Zone Industrielle Lieu-dit « La Gravette »
08350 DONCHERY – France
Tél. +33 0324 277171
www.deville.fr